

# POUR UNE VISION CONCERTÉE DE L'AVENIR DE NOS ÉGLISES

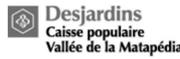
JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR L'AVENIR DES ÉGLISES DANS LA MATAPÉDIA



ACTES DU COLLOQUE TENU LE 16 AVRIL 2011  
ÉGLISE SAINT-PIERRE-DU-LAC DE VAL-BRILLANT

L'événement « *Pour une vision concertée de l'avenir de nos églises : Journée de réflexion sur l'avenir des églises dans La Matapédia* » est une initiative de la MRC de La Matapédia, en collaboration avec le CLD de La Matapédia et soutenue par l'*Entente de développement culturel de la MRC de La Matapédia*.

## *Entente de développement culturel*



### **Comité de coordination**

Joël Tremblay, agent de développement culturel à la MRC de La Matapédia

Marc-André Complaisance, agent de développement rural au CLD de La Matapédia

Stéphane Pineault, responsable de l'équipe rurale au CLD de La Matapédia et secrétaire de la Table de concertation du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent

Euchariste Morin, conseiller en patrimoine au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCF)

Jean-Guy Boulianne, président du Conseil de fabrique de la paroisse Saint-Pierre-du-Lac

Bruno Beaulieu, marguillier de la paroisse Saint-Pierre-du-Lac

Adrien Tremblay, curé de Saint-Damase, Saint-Noël, Saint-Cléophas, Saint-Moïse, Sayabec et Val-Brillant

### **Animateur**

Mario Lavoie

### **Rédaction des actes**

Marc-André Complaisance

### **Correction et mise en page**

Joël Tremblay et Isabelle Jean

## MISE EN CONTEXTE ET REMERCIEMENTS

La sauvegarde et la préservation des églises représentent un enjeu culturel et culturel important au Québec. L'abandon de la pratique religieuse au cours des dernières décennies, le vieillissement de la population et l'augmentation des coûts d'entretien des églises expliquent en partie ce phénomène.

Dans un tel contexte, comment assurer l'avenir des églises dans notre MRC ? Quels sont les enjeux, les problématiques et les pratiques entourant la conversion d'églises ? Quels mécanismes pouvons-nous mettre en place afin d'assurer une réalisation harmonieuse des projets de conversions d'églises sur notre territoire ? Qui devraient être les porteurs d'une démarche de concertation ? Telles sont les questions auxquelles cette journée de réflexion tentera des éléments de réponses.

Cet événement s'adressait aux intervenants qui doivent conjuguer quotidiennement avec les défis qu'imposent la sauvegarde et la préservation de nos églises : conseils de fabrique, comités de développement et élus municipaux. Il s'adressait également aux professionnels qui soutiennent les collectivités locales dans la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine collectif : agents de développement ruraux et culturels, urbanistes, aménagistes et architectes.

Plus de 75 personnes provenant principalement des 18 municipalités de la MRC de La Matapédia ont assisté, le 16 avril dernier, à cette journée de réflexion sur l'avenir des églises initiée par la MRC et le CLD de La Matapédia. Des représentants des paroisses des Plateaux de la Matapédia, dans la MRC d'Avignon, étaient également présents à cette occasion.

L'événement a permis notamment aux participants de prendre connaissance d'exemples québécois de conversions d'églises et d'obtenir de judicieux conseils de la part des conférenciers pour favoriser le maintien de ces éléments patrimoniaux dans le paysage matapédien. Chaque participant a quitté des idées et des projets qui répondront éventuellement aux besoins de toute une communauté et qui auront des retombées importantes dans chaque milieu. Les effets se font déjà ressentir, alors que plusieurs communautés matapédiennes se mobilisent pour assurer la sauvegarde de leur église.

Le comité de coordination tient à remercier les personnes et organismes qui se sont impliquées de près ou de loin dans la tenue de cet événement, à savoir Michel Lavoie, la fabrique de la paroisse Saint-Pierre-du-Lac et le club de l'Âge d'or de Val-Brillant.

## TABLE DES MATIÈRES

MOTS DE BIENVENUE.....	6
Allocution de madame Chantale Lavoie, préfète de la MRC de La Matapédia.....	6
Allocution de monsieur Michel Lavoie, président du Conseil du patrimoine religieux du Québec.....	7
Allocution de Mgr Pierre-André Fournier, archevêque de Rimouski.....	8
DES CONVERSIONS D'ÉGLISES AU QUÉBEC : BILAN.....	9
ÉTAT DE LA SITUATION DES ÉGLISES DANS LA MATAPÉDIA .....	16
ÉTAT DE LA SITUATION DES ÉGLISES DANS LA MATAPÉDIA .....	23
TRANSFORMATION ET ADAPTATION DE L'ÉGLISE DE LA DURANTAYE : DÉMARCHES DE RÉALISATION.....	27
RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ÉGLISE DE VAL-DAVID EN ESPACE MULTIFONCTIONNEL .....	34
SYNTHÈSE DES ATELIERS DE RÉFLEXION .....	40

## DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

### 9h00 Accueil des participants

### 9h15 Mots de bienvenue

- Mot d'accueil et déroulement de la journée
- Allocution de Mme Chantale Lavoie, préfète de la MRC de La Matapédia
- Allocution de M. Michel Lavoie, économiste diocésain de l'Archidiocèse de Rimouski
- Allocution de Mgr Pierre-André Fournier, archevêque de Rimouski

### 9h30 Des conversions d'églises au Québec : bilan

- M. Luc Noppen, professeur à l'Institut du patrimoine et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'École des sciences de la gestion (ESG UQAM) et Mme Lyne Bernier, doctorante à l'Institut de géoarchitecture de l'Université de Bretagne Occidentale et jeune chercheuse associée à la CRC en patrimoine urbain de l'UQAM.

### 10h30 État de la situation des églises dans La Matapédia

- M. Michel Lavoie, économiste diocésain de l'archidiocèse de Rimouski et président du Conseil du patrimoine religieux du Québec
- M. Stéphane Pineault, responsable de l'équipe rurale au CLD de La Matapédia et secrétaire de la Table de concertation du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent

### 11h10 Pause café

### 11h30 Présentation de cas

- M. Jean-Paul Lacroix, coordonnateur du comité de transformation et d'adaptation et maire de Saint-Gabriel-de-La-Durantaye  
*Transformation et adaptation de l'église de La Durantaye : démarches de réalisation*
- Mme Nicole Davidson, agente de pastorale et mairesse de Val-David  
*Réaménagement partiel de l'église de Val-David en espace multi fonctionnel*

### 12h30 Dîner

### 13h30 Ateliers de réflexion sur l'avenir des églises dans La Matapédia

### 15h00 Pause et vin d'honneur à l'église

### 15h45 Synthèse des ateliers

### 16h00 Mot de la fin

## **MOTS DE BIENVENUE**

### **Allocution de madame Chantale Lavoie, préfète de la MRC de La Matapédia**

Chers participants,

Il me fait plaisir de vous accueillir à cette journée de réflexion portant sur l'avenir de nos églises. Elles sont certes des repères dans le paysage, sources de fierté et lieux de rassemblement. Mais les églises constituent aussi un patrimoine imposant de par leur nombre, leur taille et les défis qu'impose leur préservation.

Cet événement se veut une occasion d'échanger à l'échelle de la MRC sur nos problématiques communes et d'identifier des solutions possibles sur lesquelles miser au cours des prochaines années afin de conserver nos églises, qu'elles demeurent dévouées au culte ou qu'elles trouvent une nouvelle fonction. Ces solutions devraient reposer sur la compréhension des réalités propres à chaque milieu, un souci de complémentarité des fonctions et l'innovation.

Je tiens enfin à remercier nos partenaires qui ont rendu possible la réalisation de cet événement, à savoir le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Desjardins Vallée de La Matapédia, le CLD de La Matapédia, la fabrique Saint-Pierre-du-Lac, la municipalité de Val-Brillant ainsi que le club des 50 ans et plus.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, de fructueux échanges.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Chantale Lavoie'.

Chantale Lavoie, préfète  
MRC de La Matapédia

## **Allocution de monsieur Michel Lavoie, président du Conseil du patrimoine religieux du Québec**

En tant que président du Conseil du patrimoine religieux du Québec, il me fait plaisir de participer à cet événement portant sur l'avenir des églises de la MRC de La Matapédia et de cinq paroisses de la MRC d'Avignon. Depuis 1995, le Conseil du patrimoine religieux du Québec encourage la conservation du patrimoine religieux bâti, convaincu que les églises représentent un important héritage culturel qui se doit d'être préservé. Cet événement organisé pour vous, acteurs de première ligne et artisans du développement local et régional, vous permettra d'outiller vos communautés qui devront, tôt ou tard, décider de l'avenir de leur église.

Le CPRQ reconnaît que le patrimoine religieux fait partie de l'ensemble plus vaste que constitue le patrimoine québécois et qu'il ne peut en être dissocié, pas plus que du paysage naturel, du village ou du site urbain dont il fait partie ni de la société dont il est issu et qu'il marque de son empreinte.

Aux yeux du CPRQ, le patrimoine religieux québécois apparaît comme un patrimoine fondateur, si nous considérons que la préoccupation religieuse et les établissements religieux ont été présents dès l'origine de la société québécoise. Dans l'ensemble de notre patrimoine culturel, il est le plus universel, le plus diversifié et le plus riche. Il est également le plus visible et le plus répandu sur le territoire.

Le CPRQ estime que l'importance de ce patrimoine repose non seulement sur l'intérêt architectural, artistique, historique et identitaire, mais aussi paysager. Le territoire du Québec est jalonné par 350 ans d'histoire religieuse, sociale et culturelle. En fonction des enjeux d'aménagement, les églises sont une composante majeure des paysages ruraux et urbains québécois. C'est autour d'elles que se sont développés les villages et les quartiers urbains. Encore aujourd'hui, leurs clochers qui marquèrent le temps et les moments des grandes célébrations autant que les catastrophes, lorsqu'elles annonçaient un incendie, jouent un rôle de repère géographique.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à la mise en place de cette journée qui, j'en suis sûr, nous permettra d'approfondir nos réflexions sur l'avenir des églises dans notre région.

A handwritten signature in black ink, reading "Michel Lavoie", followed by a vertical line.

Michel Lavoie, président  
Conseil du patrimoine religieux du Québec

## Allocution de Mgr Pierre-André Fournier, archevêque de Rimouski

Représentants des divers paliers de gouvernement,  
Représentants des paroisses,  
Monsieur Michel Lavoie, président du Conseil du patrimoine religieux du Québec et de la  
Table régionale du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent,  
Monsieur Marc-André Complaisance, agent de développement rural et culturel,  
Mesdames et Messieurs,

Je vous salue fraternellement tout en regrettant de ne pouvoir être des vôtres en raison de ma présence à Amos, Abitibi, pour l'inauguration du ministère épiscopal de Mgr Gilles Lemay.

Les journées de réflexion à Rimouski, Sainte-Angèle et dans différents secteurs du diocèse, portant sur l'avenir des églises, ont été très fécondes. Des actions concrètes et emballantes en ont résulté. Je suis convaincu que celle de La Matapédia portera aussi de bons fruits et pourquoi pas davantage... Le monde rural du Bas-Saint-Laurent vit un tournant. Les résidants et résidentes des nombreux petits villages sont appelés à s'unir et à trouver des voies pour bâtir l'avenir. Lorsque les représentants des municipalités et des fabriques rêvent ensemble, des projets de partenariat inédits apparaissent, de nouvelles pistes surgissent pour mettre en valeur notre précieux patrimoine religieux et culturel. L'impossible devient possible. Les populations sont dynamisées par des décisions qui leur permettent de sauvegarder leurs lieux de rencontre et leurs repères identitaires. L'église est plus qu'une structure, un monument, elle est un lieu de vie pour les familles, les aînés, les jeunes, les mouvements, pour toutes et tous. J'encourage aussi les membres des communautés chrétiennes à s'impliquer dans toute la vie de leur municipalité et de leur MRC.

Il est donc bon de se rendre compte que cette journée en est une d'espérance pour notre monde rural qui est appelé à de surprenants développements, à la condition de travailler ensemble.

C'est la grâce que je vous souhaite !

Merveilleuse journée !

  
+ Pierre-André Fournier, archevêque  
Archidiocèse de Rimouski

## DES CONVERSIONS D'ÉGLISES AU QUÉBEC : BILAN

**Luc NOPPEN**, professeur, Institut du patrimoine de l'UQAM et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain  
*noppen.luc@uqam.ca*

**Lyne BERNIER**, doctorante à l'Institut de géoarchitecture de l'Université de Bretagne Occidentale et jeune chercheure associée à la CRC en patrimoine urbain de l'UQAM.  
*lbernier@internet.uqam.ca*

**RÉSUMÉ** • Depuis quelques mois nous menons à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) une enquête sur les conversions d'églises qui ont eu cours au Québec, depuis maintenant plus d'un siècle. Le but est de recueillir suffisamment d'informations et de documenter de façon détaillée des cas exemplaires afin de publier en 2011 un Guide de la conversion des églises. La présentation, largement illustrée, insistera sur quelques données de base : nombre d'églises converties, nouveaux usages, usages partagés, prix de vente. Puis, à travers une série d'exemples de conversions récentes, nous tenterons d'expliquer l'échec de certains projets et les conditions de la réussite qui ont couronné de succès d'autres projets. Dans l'ensemble, la présentation démontrera comment les projets de conversion à destination communautaire sont bien accueillis et qu'ils permettent de contribuer à la pérennisation du patrimoine ecclésial.

**TEXTE DE LA CONFÉRENCE** • La fermeture et la vente d'églises font couler beaucoup d'encre depuis quelques années au Québec. En effet, plusieurs articles, ouvrages et colloques ont été consacrés à la question et une bonne couverture médiatique témoigne d'un attachement certain à cet héritage, profondément ancré dans la culture des Québécois. Dès lors, le devenir de ces églises est un enjeu majeur, tant pour les collectivités locales concernées que pour l'ensemble de la société civile.

Tout d'abord, en ce qui concerne la MRC de La Matapédia, peu d'églises ont été vendues et converties, sinon la chapelle Saint-Robert d'Assemetquagan de Routhierville (Sainte-Florence), vendue en 1989 pour être convertie en résidence privée. De même, une seule église de la MRC a connu une triste fin : l'ancienne église Sainte-Marguerite-Marie, démolie en 1999. Des 18 églises toujours en activité dans la MRC, une seule a été classée « B » par le Conseil du patrimoine religieux du Québec, soit l'église dite Oratoire Saint-Joseph de Lac-au-Saumon, alors que trois églises ont été classées « C », totalisant ainsi quatre bâtiments pouvant être admissibles à une subvention octroyée par le CPRQ dans le cadre du *Programme d'aide à la restauration du patrimoine religieux*. Toutefois, 14 églises de la MRC sont exclues d'emblée de ce programme : quatre ont obtenu la note « D », trois églises ont été classées « E », tandis que sept n'ont pas été évaluées parce que construites après l'année butoir de 1945.

Contrairement à ce que plusieurs en pensent, le phénomène de la vente et de la conversion d'église n'est pas nouveau au Québec. En effet, depuis plus d'un siècle, plus de 820 lieux de culte ont été fermés et vendus, certains pour être démolis, d'autres pour accueillir de nouveaux usages. Or, malgré que certaines de ces conversions puissent être qualifiées d'exemplaires, une question lancinante surgit aujourd'hui : que faire de ces milliers d'églises qui ferment ou qui fermeront ?

Sans s'étendre sur les causes connues de la situation précaire des églises historiques du Québec (catholiques, anglicanes, protestantes), notamment la désaffectation du culte, les difficultés financières des paroisses et le manque de personnel religieux, cette conférence tracera plutôt le portrait statistique actuel de la conversion des églises du Québec en regard des données obtenues dans le cadre d'une recherche plus vaste sur la conversion des églises au Québec, menée à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) depuis deux ans.

*L'inventaire des lieux de culte du Québec* réalisé en 2003 recensait plus de 2751 lieux de culte construits avant 1975 sur le territoire québécois. De ce nombre, plus de 820 églises ont déjà fait l'objet d'une transaction immobilière. Toutefois, précisons que 643 d'entre elles ont été converties tandis que 177 églises ont plutôt été démolies ou abandonnées par leur propriétaire. Or, 392 des 820 églises vendues ne figuraient pas à *l'Inventaire des lieux de culte* parce qu'elles avaient été converties ou démolies avant 2003. De même, 428 églises comprises dans *l'Inventaire* du CPRQ ont été reprises par un nouveau propriétaire depuis sa réalisation en 2003, témoignant sans contredit que la vente et la conversion d'église n'est pas un phénomène nouveau au Québec, bien que l'on puisse percevoir une accélération certaine de cette tendance depuis le début du 21<sup>e</sup> siècle. Il importe de préciser quelques définitions ici. Alors que le CPRQ utilise le vocable « lieux de culte », parce qu'il traite des bâtiments ouverts au culte, nous utilisons les vocables propres à une typologie architecturale reconnue – dans ce cas-ci les églises –, puisque ces figures ecclésiales sont au cœur de la caractérisation patrimoniale : une église convertie demeure une église, même si elle n'est plus utilisée pour le culte.

### **Quelques statistiques autour de la vente d'églises au Québec**

C'est peu après 1925 que la première vague de ventes d'églises eut lieu au Canada, alors que faute de fidèles et de ressources s'opéra un regroupement de plusieurs congrégations protestantes au sein de l'Église unie du Canada. Ce regroupement eut un impact considérable au Québec; plusieurs communautés anglophones ont migré vers l'ouest, provoquant ainsi un surplus d'immeubles. Puis, au cours des années 1970, plusieurs églises ont été sacrifiées lors d'opérations de rénovation urbaine, particulièrement au centre-ville de Montréal. Enfin, la fermeture et la vente d'églises sont en nette progression depuis le début du 21<sup>e</sup> siècle. La majorité des transactions touchant les quelque 820 églises qui ont changé de propriétaire sont en effet récentes : 277 ont été enregistrées entre 2005 et 2010 et 110 entre 2000 et 2004. Ensemble, sur 10 ans, ces chiffres représentent 47 % du total des transactions immobilières qui ont eu cours concernant les églises.

Les églises construites au cours de la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle figurent en tête de liste des ventes au Québec. Ce sont ainsi 137 églises érigées au cours de cette période qui ont été vendues, suivies par 133 bâtiments construits durant les années 1950. Ces églises récentes supportent l'assertion qu'il s'agit là de bâtiments plus propices à une conversion architecturale. Elles sont plus modestes que les églises d'avant-guerre; elles

ont été érigées avec des structures homogènes (béton, acier), recyclables selon les codes en vigueur aujourd'hui et dotées d'un volume intérieur restreint et donc plus facile à mettre en valeur au plan économique. Mais, surtout, leur implantation pavillonnaire sur des sites amples offre un grand potentiel de développement, avec de nouvelles constructions. Autrement dit, on peut faire beaucoup autour de l'église et ce que l'on fait au dedans ne représente qu'une portion du projet de conversion; dès lors, il peut s'agir d'un projet de site plus que de bâtiment.

En ce qui concerne les régions administratives des églises disparues, sans aucun doute, Montréal figure en tête de ce palmarès avec 72 églises démolies, suivie par la Montérégie (18 démolitions), l'Abitibi-Témiscamingue (15 démolitions) et par l'Estrie, qui a connu 14 démolitions d'églises. Le Bas-Saint-Laurent a vu la disparition de 8 églises, provoquée principalement par la fermeture de plusieurs villages au cours des années 1970. La plupart des démolitions d'églises au Québec ont eu lieu durant la décennie 1970, mais depuis les 10 dernières années, 50 bâtiments ont irrémédiablement disparu de nos paysages.

Au Québec, les acheteurs d'églises sont le plus souvent issus du secteur privé, mais les autres traditions religieuses, qui représente 20 % des nouveaux acheteurs perpétuent (ou renouvèlent) la fonction de lieu de culte. Soulignons cependant que cette donnée est biaisée par le seul cas montréalais, où cette catégorie d'acheteurs domine le marché de la vente d'églises, puisqu'elle représente 44 % des nouveaux acquéreurs. Cette polarisation témoigne de la particularité toute montréalaise dans le tableau des régions du Québec où la reprise par une autre tradition religieuse ne représente que 10 % des dossiers de vente d'églises. En tout, 64 % des acheteurs d'églises issus de diverses autres traditions religieuses se concentrent sur l'île de Montréal, loin devant la Montérégie, deuxième région prisée par cette catégorie d'acheteurs, qui en compte environ 14 %. Précisons cependant que les autorités catholiques n'encouragent pas la vente de leurs biens immobiliers à des religions autres que chrétiennes, alors que les congrégations protestantes et anglicanes ne semblent pas éprouver de tels scrupules.

Contrairement à ce qui se passe à Montréal, dans plusieurs villes et villages du Québec la municipalité constitue bien souvent le seul acheteur probable. En effet, celle-ci apparaît très tôt comme le seul acheteur en mesure de reprendre le bâtiment, compte tenu d'un marché immobilier peu actif ou inexistant, des coûts d'entretien élevés, mais aussi du fait de la forte charge symbolique des églises et de l'affection patrimoniale dont elles jouissent dans leur communauté. La panoplie de services que la municipalité doit rendre à ses citoyens a alors tôt fait de dessiner un usage compatible qui, de surcroît ou de préférence, satisfait les critères d'un programme de subventions. Dans ce panorama des acheteurs, on note enfin que 13 % des églises fermées au culte demeurent la propriété de la fabrique ou de son propriétaire d'origine. Certains de ces bâtiments sont loués à divers organismes, partagent l'espace entre le culte et un autre usage ou encore sont en attente d'un nouvel acheteur.

Compte tenu de leur statut d'Église établie ayant généré le plus grand nombre de lieux de culte, les catholiques sont aussi ceux qui ont vendu le plus grand nombre d'églises; ils possédaient 54 % des 820 églises vendues au Québec. Ensuite, les quatre autres traditions historiques du Québec se sont départies de leurs biens immobiliers dans une proportion similaire à celle des catholiques, or individuellement, la part des presbytériens s'élève à 6 %, celle de l'Église unie à 9 %, tandis que celle des anglicans représente 11 %. La portion résiduelle est partagée par différentes traditions religieuses – les baptistes (4 %), les méthodistes (3 %), la religion juive (2 %), les congrégationalistes (2 %), l'Église orthodoxe (1 %), les pentecôtistes (1 %), la tradition luthérienne (1 %) –, tandis que dans 3 % des cas, la tradition religieuse demeure inconnue, jusqu'à présent.

Au Québec, plus de 52 % des églises désaffectées ont été converties au cours des 10 dernières années. Retenons toutefois que la vente d'églises menant à une conversion s'accélère inévitablement depuis l'arrivée du XXI<sup>e</sup> siècle. Compte tenu de la présence d'un nombre important d'églises dans le paysage québécois, cette tendance connaîtra certainement une forte croissance dans un proche avenir.

Les prix pratiqués lors de ces transactions varient considérablement. Plusieurs facteurs semblent jouer lors de la négociation du prix de vente : la destination future du bâtiment, son état physique, le type d'acheteur, etc. Le principal constat qui se dégage est que 92 églises ont été vendues pour un prix de vente nul ou pour la somme symbolique de 1 \$ ; il s'agit de quelques groupes religieux favorisés par les vendeurs, des OBNL ou encore des acheteurs du secteur public. Dans le cas des OBNL, il semble que ce soit principalement l'adhésion du vendeur à la destination future de l'église qui ait joué. Les vendeurs privilégiant le maintien de la vocation communautaire du bâtiment sont en effet plus enclins à céder leur immeuble à un prix symbolique ; ces transactions comportent cependant une clause contraignant l'acheteur à respecter un usage communautaire ou public.

L'intervalle de prix rencontré le plus fréquemment lors des transactions réalisées à Montréal se situe entre 250 000 \$ et 500 000 \$, tandis qu'ailleurs au Québec, il s'agit plutôt d'un prix de vente compris entre 100 000 \$ et 250 000 \$. Précisons que le marché des églises demeure embryonnaire et que les municipalités seront appelées à jouer un rôle plus important sur le plan de l'évaluation foncière. À ce jour, cet outil de régulation n'a eu que peu d'impact. En fait, pour faire image, disons que la valeur marchande d'un site d'église est constituée de la valeur de son lot, diminuée du coût de la démolition du bâtiment église. Mais il faut prendre en compte que la valeur marchande optimale du lot d'une église est grevée par deux facteurs négatifs : l'intensité patrimoniale du site/de l'église et l'encadrement réglementaire municipal, surtout le zonage. De plus, le bâtiment que l'acquéreur est souvent requis de conserver offre surtout des mètres cubes, alors qu'il cherche à valoriser le site en optimisant le nombre de mètres carrés. Puisque les lieux de culte échappent à la fiscalité municipale, leur valeur foncière a souvent été établie de façon aléatoire, sans offrir un portrait réaliste du marché. Les municipalités sont les premières victimes de cette situation : elles peuvent difficilement acquérir une

église en deçà d'une évaluation qu'elles ont elles-mêmes établie... Mais, en dehors de ce cas d'espèce – peu courant à Montréal –, le marché des églises est plutôt un marché d'acheteurs : s'y aventurent ceux qui ont besoin d'un lieu de culte ou ceux qui savent comment mettre en valeur les mètres cubes en obtenant un allègement réglementaire ou en négociant l'intensité patrimoniale du lieu.

Enfin, 14 % des ventes ont été conclues grâce à une hypothèque consentie par le vendeur, mais encore une fois, les données montréalaises influent sur celles de l'ensemble du Québec. En effet, à Montréal, une transaction sur trois a été complétée grâce à un prêt concédé par la paroisse, le diocèse ou la congrégation propriétaire, comparativement à 7 % pour le reste du Québec. À cet égard, l'île de Montréal se distingue sans conteste des 16 autres régions administratives du Québec. À première vue, on peut en déduire qu'il est moins aisé de financer l'achat d'une église à Montréal qu'ailleurs au Québec. Fait intéressant à noter, la grande majorité de ces hypothèques ont été accordées à des acheteurs de diverses traditions religieuses. Les OBNL et les acheteurs du secteur privé ont bénéficié de ces prêts dans une proportion de 22 % et de 20 % respectivement. Ce type de transaction ne constitue cependant pas la norme, mais elle illustre la difficulté d'obtenir des fonds de sources traditionnelles ; les banques et les institutions financières refusent en effet systématiquement d'appuyer de telles transactions, jugeant nulle la valeur marchande d'un site occupé par une église. Il est cependant utile d'observer que, lorsque le vendeur consent une créance hypothécaire à l'acheteur, pour faciliter la transaction, il conserve un droit de propriété sur l'église. En ce sens, il est fort probable qu'à défaut de paiement le vendeur doive, pour recouvrer son dû, reprendre l'église. Il se retrouve alors devant un dilemme : reprendre un immeuble en mauvais état – en tout cas en moins bon état que lorsqu'il a été vendu –, donc encore plus difficile à vendre, ou abandonner sa créance. D'où l'importance de trouver un bon acheteur...

### **Les nouveaux usages**

En ce qui concerne les usages des églises vendues, 20 % des églises ont été démolies et 20 % ont été acquises par une autre tradition religieuse. Toutefois, Montréal se démarque des autres régions du Québec. En effet, 30 % des églises y ont été démolies, comparativement à 16 % dans les autres régions, et plus de 40 % ont été vendues à d'autres traditions religieuses comparativement à 10 % pour les autres régions du Québec qui, par ailleurs, ont converti davantage pour accueillir un usage communautaire et culturel. En fait, les églises situées dans les régions rurales ont surtout été converties en résidence individuelle et en espace multifonctionnel. Retenons que moins du tiers des églises montréalaises accueillent à proprement parler un usage différent de celui pour lequel elles ont été conçues, mais cette proportion s'élève à plus de 70 % ailleurs au Québec.

Pour davantage de précision, on peut aussi resserrer les nombres. En tenant compte seulement des 643 églises qui ont effectivement été converties, la représentativité des usages augmente légèrement. Les ventes à d'autres traditions atteignent près de 25 %,

tandis que l'usage résidentiel occupe 17 % des églises converties (19 % hors Montréal et un peu plus de 10 % dans la métropole). Même si dans l'imaginaire collectif, nos églises deviennent des condos, la réalité est beaucoup plus nuancée. C'est que la typologie ecclésiale ne se prête guère au déploiement domiciliaire multi-résidentiel. Les prix résidentiels pratiqués au Québec ne permettent pas encore de justifier les coûts exorbitants de conversions comme celles qui ont cours au centre-ville de Toronto, par exemple. 3 % des églises vendues demeurent sans fonction et près de 10 % sont actuellement à vendre. Sur ce point, nos données sont fragmentaires, aucune Église ne révèle spontanément sa stratégie de délaissement de ses actifs. En plus, malgré que plusieurs églises soient « officiellement » encore ouvertes au culte, elles sont en réalité à vendre. De la sorte, le propriétaire évite une facture de taxe foncière jusqu'à ce qu'un nouvel acheteur se manifeste. Dans les régions hors Montréal, malgré que les églises accueillent un nouvel usage et ont changé de propriétaire, plusieurs d'entre elles conservent un espace dédié au culte. Finalement, le reste des usages recensés varient beaucoup, mais soulignons encore une fois qu'à Montréal, on voit plus de transferts à d'autres traditions, moins d'usages résidentiels et moins d'usages communautaires que dans les autres régions du Québec. Près de 45 % des églises converties au Québec accueillent un usage autre que résidentiel ou cultuel, ou encore que le nouvel usage prenant place dans l'église demeure à ce jour inconnu (5 %). Ces bâtiments sont désormais destinés à une vocation communautaire (12 %), culturelle (11 %), institutionnelle (2 %), multifonctionnelle (6 %) ou commerciale (5 %). Il y a également quelques exemples de conversions en bibliothèque (2 %), en plateau sportif (2 %), ou encore en bureaux municipaux (1 %).

Au Québec, nous avons donc connu peu de cas de conversion d'église en habitation, mais il y a eu de grandes églises, à Montréal et ailleurs, qui ont été ainsi transformées. Dès lors, on peut présumer que les « églises-condos » de Montréal auraient exercé une certaine influence en région, ce dont témoignent des projets plus récents au Saguenay–Lac-Saint-Jean, à Val-d'Or, à Lévis et à Longueuil. Mais, tant à Montréal qu'en région, les exemples connus de conversion en condominium n'ont pas connu le succès espéré ; les promoteurs ont rencontré maintes embûches, annulant les profits, et les acheteurs n'ont pas obtenu la qualité annoncée. Tous ceux qui s'y sont frottés une fois se promettent bien de ne pas recommencer. Et les questions restées en suspens sont nombreuses ; comment par exemple un syndicat de copropriétaires pourra-t-il, à long terme, maintenir en bon état une toiture revêtue de cuivre ? Refaire des murs de pierre artificielle érodée ? Ou encore, comment et pourquoi conserver un clocher d'église lorsque l'église n'est plus ?

En terminant, mentionnons que les 19 diocèses catholiques romains du Québec n'adoptent pas tous la même stratégie lorsqu'il est question de se départir de leurs biens immobiliers. Dans le cas de la métropole, quatre catégories d'acheteurs sont ainsi privilégiées avant que l'église ne soit tout simplement mise en vente sur le marché, ce qui survient généralement en dernier recours. Premièrement, on favorisera la vente d'une église à une congrégation catholique, la plupart du temps issue de l'immigration ;

en deuxième lieu, la faveur ira à des groupes religieux chrétiens ; suivront les OBNL et les groupes communautaires ayant préalablement proposé un projet viable seront avantagés par rapport aux projets d'habitation à caractère social et communautaire pouvant être réalisés sur le site de l'église ou aménagés dans l'église.

**Tableau 1 : Nouveaux usages des 180 églises vendues au Québec**

	Qté.	%
Abandonnées	15	1,8
Autres traditions religieuses	161	19,6
À vendre	62	7,6
Bibliothèque	11	1,3
Bureaux municipaux	4	0,5
Commercial	35	4,3
Communautaire	78	9,5
Culturel	70	8,5
Démolies	162	19,8
Inconnu	32	3,9
Institutionnel	12	1,5
Multifonctionnel	39	4,8
Plateau sportif	10	1,2
Résidentiel		
• condos	19	
• logements multiples	12	
• logements pour personnes âgées	13	
• maisons individuelles	63	
	107	13,1
Sans fonction	20	2,4
Soins palliatifs	2	0,2

**Luc NOPPEN** est professeur au département d'études urbaines et touristiques et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'École des sciences de la gestion (ESG UQAM). Spécialiste reconnu de l'histoire de l'architecture et de la conservation architecturale au Québec, il s'intéresse également au patrimoine religieux du Québec depuis 1970. Il a d'abord longuement oeuvré à caractériser l'architecture religieuse, puis s'est engagé dans la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine, particulièrement menacé depuis que la désaffectation du culte s'accélère. Avec sa collègue Lucie K. Morisset, il a cosigné en 2005 « Les églises du Québec, un patrimoine à réinventer » (Presses de l'Université du Québec) et a été l'organisateur du colloque international « Quel avenir pour quelles églises ? », tenu à l'UQAM en octobre 2005.

**Lyne BERNIER** est doctorante à l'Institut de géoarchitecture de l'Université de Bretagne Occidentale et jeune chercheure associée à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain et à l'Institut du patrimoine de l'UQAM. Elle travaille actuellement sur les églises converties du Québec avec M. Noppen, en concomitance avec son projet de thèse intitulé « Le rôle de Mgr Bourget dans la planification urbaine de Montréal au XIXe siècle ».

## ÉTAT DE LA SITUATION DES ÉGLISES DANS LA MATAPÉDIA

**Michel LAVOIE**, économiste diocésain pour l'archidiocèse de Rimouski et président du Conseil du patrimoine religieux du Québec  
*michellavoie@dioceserimouski.com*

**RÉSUMÉ** • *La situation financière d'un grand nombre de fabriques de La Matapédia est difficile, voire alarmante. Malgré les investissements réalisés au cours des dernières années avec l'aide du programme de restauration du patrimoine religieux, plusieurs églises nécessitent d'importantes rénovations et ne peuvent se qualifier pour le programme. Cette présentation dressera un portrait de la situation financière des fabriques matapédiennes et identifiera certaines interrogations face à l'avenir du bâtiment-église dans nos communautés.*

**TEXTE DE LA CONFÉRENCE** • Conscients que l'avenir est incertain pour plusieurs églises de notre diocèse, nous avons voulu avec le colloque du 24 avril 2009, organisé par la Table régionale du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent et le Conseil de la culture, relancer le débat. Ce qu'on souhaitait, en fait, c'était de susciter dans le milieu une importante réflexion sur l'avenir de tous nos lieux de culte. Depuis juin 2009, plusieurs mini-colloques ont été organisés dans le diocèse. Le 6 novembre 2010, un colloque fut organisé pour les paroisses de la MRC de La Mitis. Aujourd'hui, nous sommes dans la MRC de La Matapédia pour un autre colloque qui réunit 23 paroisses.

Au Québec, toutes les églises catholiques sont la propriété des fabriques. Or, depuis plusieurs années, rares sont les fabriques qui n'éprouvent pas de difficultés à les entretenir. Le fait d'avoir à les conserver représente déjà pour elles un défi de taille. La question se pose donc : devront-elles bientôt se résigner à convertir leur église, à leur trouver une nouvelle vocation ? Voilà la question sur laquelle nous réfléchissons aujourd'hui.

Or, la survie de toutes nos églises n'est-elle tributaire que de la seule question financière ? Certes, les maintenir ouvertes coûte de plus en plus cher; pour les éclairer, pour les chauffer. Et c'est sans faire état des coûts d'entretien (entretien courant et travaux majeurs). On enregistre partout une diminution importante des contributions. C'est manifeste : baisse des revenus de capitation, baisse des quêtes et des offrandes de toutes natures. Mais cette situation découle bien sûr de la diminution de la pratique religieuse chez les fidèles catholiques. Il faut en tenir compte. Tous les aînés qui disparaissent ne sont pas remplacés et ce sont nos meilleurs donateurs. Ce qu'on constate aussi, c'est que l'utilisation qui est faite des églises est de plus en plus restreinte en termes d'heures/semaine dans une année. Plusieurs églises ne sont utilisées qu'une heure par semaine. D'une part, dans plusieurs de nos paroisses, les célébrations eucharistiques quotidiennes sont disparues, faute de prêtres pour les présider. Aussi, lors des ADACE qui, elles, se multiplient, la participation des fidèles est moindre que lors des eucharisties. Les funérailles et les mariages se tiennent de plus en plus en d'autres lieux que les églises, ce qui n'est pas sans entraîner encore une diminution appréciable des revenus. Enfin, les chiffres sont là : au 15 janvier de cette année, on ne comptait plus que 21 prêtres à temps plein et 6 à temps partiel pour

desservir les 104 paroisses du diocèse. Qu'en est-il de la relève? Il n'y a qu'un seul candidat en formation au Grand Séminaire de Québec. Nous ne pouvons donc pas ignorer aussi cette réalité.

Quant à l'aspect financier, il nous faut y revenir. Une rapide analyse des bilans des fabriques pour 2010 nous démontre que, pour une paroisse, l'équilibre budgétaire est difficile à prévoir, mais encore plus difficile à réaliser. On peut observer qu'au début de 2010, pour la MRC de La Matapédia et les 5 paroisses de la MRC d'Avignon, 9 paroisses sur 23 prévoyaient un déficit. La réalité est qu'à la fin de 2010, 14 paroisses ont enregistré un déficit totalisant plus de 80 000 \$. Mentionnons que 7 de ces 23 paroisses n'avaient pas prévu ou annoncé un déficit. Certaines paroisses qui avaient prévu un déficit ont terminé l'année avec un léger surplus. À cela, il faut ajouter qu'en 2010, des fabriques ont évité ou réduit un déficit parce qu'elles ont vendu des immeubles (ou terrains).

Pour l'année 2011, il y a 7 fabriques qui ont adopté un budget déficitaire totalisant près de 50 000 \$ (2009 : 69 000 \$). Quant aux réserves inférieures à 30 000 \$ dont disposaient 8 fabriques (réserves minimales fixées par décret diocésain) au 31 décembre 2010 (même nombre qu'en 2009), soyons bien conscients que le remplacement d'une fournaise ou que des réparations majeures à un bâtiment pourraient atteindre et dépasser facilement 30 000 \$. La situation financière de ces 8 fabriques est donc très précaire.

### **Il y a urgence d'agir**

Dans toutes nos paroisses, les ressources financières sont en décroissance. Quant aux ressources matérielles, elles vieillissent plutôt mal et dans plusieurs cas, faute d'avoir été entretenues. Les ressources humaines, le nombre de prêtres disponibles, notamment, aussi décroissent. Ce sont des ressources laïques et bénévoles qui prennent le relais et qui doivent chaque jour s'efforcer de trouver de nouveaux moyens de survie. Voici quelques exemples de ce qui constitue leur casse-tête quotidien : comment faire pour que soient bien entretenus les lieux de culte, le terrain qui entoure l'église, le cimetière ? Qui va creuser les fosses ? L'hiver, qui va déglacer les perrons, qui va déneiger le stationnement ? Qui va s'occuper des réparations majeures à effectuer : la toiture qui coule, les murs qui se lézardent, les fenêtres qui fuient, les planchers qui se détériorent... Et comment arriver à faire toujours plus avec toujours moins ?

Que dire encore de toutes ces activités de financement qui défient parfois l'imagination ? La fabrique doit pouvoir compter sur une armée de bénévoles pour planifier et organiser durant l'année des brunchs, des bingos, des tombolas de tous genres, des ventes symboliques de pierres, de briques, de bancs d'église, etc. Tous ces gestes si généreusement consentis par les fidèles paroissiens de façon continue dépassent les normes du gros bon sens et reposent souvent sur un acharnement à faire survivre ce qui, dans certains cas, n'est plus récupérable. Il nous faut aujourd'hui prendre

conscience que ce ne sont là que des actions palliatives qui ne peuvent être que temporaires.

Comme marguilliers ou marguillières, vous avez à gérer, tant bien que mal, une décroissance. Vous êtes engagés dans une spirale vertigineuse. Et au rythme où vont les choses, vos chances de réussir sont bien minces. Ce n'est pas là du pessimisme de notre part. Nous sommes réalistes. Mais pour nous, il y a vraiment urgence d'agir.

### **Des solutions dès maintenant**

À ce sujet, trois écoles de pensée sont bien perceptibles au sein de la population :

- La première : En procédant par étapes, regrouper d'abord toutes les fabriques d'un même secteur en une seule fabrique ou paroisse, et en maintenant toutes les églises opérationnelles comme lieux de culte...
- La deuxième est radicale : En procédant d'un seul coup, regrouper toutes les fabriques d'un même secteur en une seule fabrique ou paroisse. Et disposer immédiatement d'un certain nombre d'églises jugées excédentaires...
- La troisième est plus simple : c'est le statu quo. Ne rien faire parce qu'on ne peut pas s'y résigner.

Pour les tenants de la première école, un cheminement par étapes apparaît comme la meilleure des solutions; elle est moins dramatique, plus facile à mettre en place et à gérer. La mise en commun des ressources et les économies d'échelle qui pourraient être faites sont des éléments de solution. Mais des questions demeurent. Cette solution permettra-t-elle à tous nos biens « patrimoniaux » de survivre au-delà de 2, 3 ou 5 ans ? Cette solution risque de générer des problèmes qui vont s'avérer insolubles pour plusieurs de nos immeubles. Pour les tenants de la deuxième école de pensée, celle de l'action radicale, l'objectif est d'arriver à une solution permanente plus rapidement. Pourquoi donc faudrait-il attendre encore ?

### **Des expériences porteuses de succès**

Le partenariat municipalité-paroisse pourrait-il s'avérer une voie de solution ? En effet, les municipalités - et pourquoi pas les MRC ? - pourraient fort bien, en s'associant aux fabriques regroupées, atteindre au moins deux de leurs objectifs, soit celui de conserver le patrimoine bâti et celui de bénéficier de nouveaux espaces leur permettant de répondre à de nombreux besoins communautaires, tout en offrant à une partie de la communauté un espace pour le culte. Dans notre diocèse, quelques municipalités et quelques fabriques ont déjà posé des gestes en ce sens. Voici quelques exemples où, à notre avis, chacune des parties est sortie gagnante.

La paroisse de Saint-Laurent-de-Matapédia, qui compte un peu plus de 600 fidèles, disposait d'une église qu'elle ne pouvait plus entretenir, faute de revenus suffisants. Les paroissiens voulaient néanmoins disposer d'un lieu de culte adapté à leurs besoins. Ils

souhaitaient que leur église, comme bâtiment, puisse demeurer en raison de tout ce qu'elle représentait à leurs yeux.

Au terme de toute une série de consultations, l'assemblée de fabrique a donc cédé l'église à la municipalité, moyennant sa conservation et son utilisation à des fins communautaires et culturelles. En retour, la municipalité s'est engagée à fournir un local pour le culte à la fabrique.

Une autre solution intéressante est celle de la paroisse de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs située sur l'Île-Verte. La paroisse compte une soixantaine de fidèles auxquels s'ajoutent plusieurs villégiateurs l'été. Compte tenu de ses faibles revenus et des réparations qui devaient être faites à l'église, la fabrique a conclu une entente avec la municipalité à l'effet qu'elle lui cédait l'église, le presbytère et le hangar.

En retour, la municipalité s'engageait à aménager à ses frais, dans une partie du presbytère, un local destiné spécifiquement au culte. Quant à l'église, elle deviendra une bibliothèque, une salle communautaire et on y aménagera les bureaux de la municipalité. De plus, la municipalité a pris à sa charge l'entretien du cimetière pour une période de 25 ans.

La paroisse de Saint-Guy comptait moins de 100 paroissiens. Elle a été dissoute parce qu'elle n'avait plus les ressources nécessaires à son fonctionnement. Elle a donc été annexée à la paroisse de Lac-des-Aigles. L'église a été cédée à la municipalité, laquelle s'est engagée en retour à entretenir le cimetière pendant vingt-cinq ans. Aussi, à sa dissolution, la fabrique a décidé de partager en parts égales le solde de ses avoirs entre la municipalité de Saint-Guy et la paroisse d'accueil de Lac-des-Aigles.

Dans la paroisse de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, la municipalité a pris possession de l'église tout en y maintenant le lieu de culte. La nef et le sous-sol serviront de salle communautaire, bibliothèque et bureau pour la municipalité. Les paroissiens avaient décidé de fermer l'église après la messe de minuit le 24 décembre 2008. L'église a été mise en vente et 3 particuliers ont manifesté leur intérêt. Par la suite, la municipalité a fait part de son intérêt d'abandonner l'agrandissement du centre communautaire et d'utiliser ce même argent pour transformer l'église et garder ce bâtiment identitaire du milieu. Le culte demeure à l'intérieur de l'église.

Le 8 juin 2009, les paroissiens de Sainte-Bernadette-Soubirous de Mont-Joli ont décidé de fermer leur église à l'automne pour se joindre à la paroisse Notre-Dame-de-Lourdes, car la paroisse de Sainte-Bernadette-Soubirous n'avait plus les ressources financières pour poursuivre ses activités. Au cours de l'automne 2009, l'église a été vendue à une autre tradition, soit *La Bible parle*.

### **Autres situations**

Il y a aussi Rimouski où 3 églises ont été fermées au culte en 2007. Il en reste 5 et possiblement que d'autres devront fermer à plus ou moins brève échéance. De plus, au cours des dernières années, plusieurs paroisses se sont départies de leur presbytère dans le but d'aller se chercher de la liquidité. Actuellement, il reste moins d'une trentaine de presbytères sur les 104 paroisses du diocèse. Également, les fabriques ont vendu des terrains dont elles étaient propriétaires, toujours dans le but d'avoir les sommes nécessaires pour conserver leur église. D'autres devront faire de même au cours des prochaines années. Mais qu'arrivera-t-il lorsque les fabriques n'auront plus de presbytères ou de terrains à vendre ? Ces ventes ne font que retarder tout simplement une décision que les assemblées de fabrique devront prendre un jour ou l'autre, et possiblement plus vite que l'on pourrait s'y attendre. On devra peut-être aussi songer à confier l'entretien de nos cimetières à des corporations indépendantes ou à des municipalités, comme cela se fait actuellement à certains endroits.

Il faudra aussi regarder très attentivement, avec les municipalités, ce qui peut être fait pour sauver ces bâtiments. Il est urgent de penser à passer du « cultuel au culturel ». Il faut se faire à l'idée que nos églises devront être utilisées à d'autres fins que le culte, si nous voulons les garder présentes dans le paysage de nos paroisses. Quelques fabriques songent actuellement à recycler leur église, en tout ou en partie, en les convertissant en bibliothèque ou en salle communautaire. Ces pistes de solution ne sont pas à négliger **en autant qu'il y a, dans le milieu, une volonté de le faire.**

Je pense ici à des cas bien précis :

- Saint-Jean-de-Dieu : il y avait un beau projet d'aménagement de la bibliothèque dans la partie arrière de l'église. Mais lors de l'ouverture des soumissions, le 11 avril dernier, les coûts estimés ont augmenté de 163 000 \$. C'est un projet à revoir.
- Luceville : où il y a également des discussions entre la municipalité et la fabrique. La municipalité manifeste un intérêt pour devenir propriétaire de cette église. La municipalité est disposée à laisser un endroit de recueillement et des locaux pour la catéchèse. Dans ce cas-ci, la paroisse serait annexée à Sainte-Luce.
- Saint-Mathieu : projet de bibliothèque.
- Saint-Valérien : discussion entre la municipalité et la fabrique. La municipalité a un intérêt à acquérir l'église, tout en y laissant un lieu de culte.
- Auclair : la municipalité discute avec la fabrique. Encore là, le lieu de culte demeurerait dans l'église.

Il est important de mentionner que la situation vécue au Bas-Saint-Laurent se retrouve dans la majorité des diocèses du Québec. À titre d'exemple, le 18 janvier 2009, *Le Journal de Québec* titrait : « Église à donner à St-Eustache ». Il s'agit d'une église

construite entre 1780 et 1783. Le 1<sup>er</sup> mars 2009, le même journal mentionnait qu'il y avait une vingtaine d'églises excédentaires à Québec, dont certaines avaient une valeur patrimoniale très élevée.

Ici, au niveau de la Table régionale du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent, dont j'assume la présidence, nous avons des églises patrimoniales qui nécessitent d'importants travaux. À Trois-Pistoles, des réparations de l'ordre de 3 millions de dollars sont requises. Des travaux de près de 900 000 \$ sont en cours à Sainte-Luce, église classée comme monument historique. Il y a aussi Sainte-Angèle-de-Mérici où un chantier de restauration de 1,5 million de dollars a été réalisé. Également, Causapscal où il y a des travaux en cours de l'ordre de 1 million de dollars depuis début juin 2009. D'autres se sont ajoutés au cours de l'année 2010, comme St-Clément avec des travaux de l'ordre de 500 000 \$ et St-Jérôme de Matane avec des travaux de plus de 2 millions de dollars. Toutes ces églises ont une valeur patrimoniale reconnue par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et peuvent bénéficier de subventions de l'ordre de 70 %. Toutefois, le 30 % en provenance du milieu est de plus en plus difficile à trouver. Qu'arrivera-t-il si le milieu ne peut plus fournir ce 30 % ? Voilà une question qu'il faut se poser dès aujourd'hui, car on sent de plus en plus un essoufflement de la population.

Si le contexte est difficile pour les églises qui bénéficient d'une subvention de 70 % du ministère, imaginez maintenant pour celles qui doivent se financer d'elles-mêmes à 100 %. Pour plusieurs, la situation est devenue intenable et le sera pour d'autres à très court terme. Dans certains cas, cela ressemble à de l'acharnement thérapeutique. Je tiens à préciser ici que les églises de Val-Brillant, Causapscal, Saint-Damase et Saint-Laurent de Matapédia sont reconnues par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec comme ayant une valeur patrimoniale « supérieure ». Par conséquent, ces quatre églises sont admissibles à des subventions pour effectuer des travaux de restauration. Je porte à votre attention que, pour le diocèse de Rimouski, seulement 15 églises de tradition catholique sont reconnues comme ayant une valeur patrimoniale par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

Il y a quelques années, l'idée de fermer une église ou de procéder à un regroupement de paroisses était inconcevable pour la majorité des fidèles. Mais avec le temps, la réalité nous a rejoint; elle nous force maintenant à réfléchir et à chercher de nouvelles avenues pour nos églises. Que pouvons-nous en faire ? Nous espérons que cette réflexion va permettre d'ouvrir le débat.

## **Conclusion**

Plusieurs diront que je trace un tableau pessimiste de l'avenir de nos églises au Bas-Saint-Laurent. Je répondrai plutôt qu'il s'agit d'un portrait réaliste et que l'on doit y faire face. Il faut se rendre à l'évidence, il ne faut pas jouer à l'autruche et se mettre la tête dans le sable. On ne pourra pas sauver toutes les églises. Il est même assuré que l'on devra se résigner à voir certaines d'entre elles disparaître. Souhaitons toutefois que l'on puisse garder en bon état, pour le culte, celles qui ont une valeur patrimoniale reconnue par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec. Pourraient-elles devenir des églises « mères » qui regrouperaient quelques paroisses? Voilà une question qui demande beaucoup de réflexions.

---

***Michel LAVOIE** est économiste diocésain pour l'archidiocèse de Rimouski depuis 8 ans. Il a participé activement à la restauration de l'archevêché de Rimouski. Élu président du Conseil du patrimoine religieux du Québec pour un second mandat en 2008, il est également président de la Table de concertation du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent depuis 2004.*

## ÉTAT DE LA SITUATION DES ÉGLISES DANS LA MATAPÉDIA

**Stéphane PINEAULT**, responsable de l'équipe rurale au CLD de La Matapédia et secrétaire de la Table de concertation du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent  
*stephane.adr@globetrotter.net*

**RÉSUMÉ** • *En 2003-2004, la Fondation du patrimoine religieux réalisait un vaste inventaire sur les lieux de culte du Québec. Pour la MRC de La Matapédia, ce sont 18 lieux de culte construits avant 1975 qui ont été documentés et évalués. La présentation permettra d'abord de circonscrire trois grandes périodes à la construction des églises matapédiennes, d'identifier ensuite les principaux constats de l'Inventaire et enfin, de faire le point sur la réflexion matapédienne entourant la sauvegarde des églises.*

**TEXTE DE LA CONFÉRENCE** • Bonjour Mesdames et Messieurs, il me fait particulièrement plaisir d'être avec vous aujourd'hui, dans la magnifique église de Val-Brillant, afin de discuter avec vous de l'avenir des églises de La Matapédia. Au cours de ma présentation, je ferai en premier lieu un bref portrait historique de La Matapédia dans lequel j'identifierai les débuts de la construction des lieux de culte. J'identifierai ensuite trois périodes distinctes de l'évolution architecturale des églises de la région. J'indiquerai certains éléments en lien avec l'Inventaire des lieux de culte du Québec, réalisé en 2003-2004, avant de faire un constat sur la réflexion qui s'enclenche présentement dans plusieurs municipalités matapédiennes quant à la conversion possible des lieux de culte.

### **Bref portrait historique**

L'histoire de La Matapédia remonte à près de 200 ans. La construction du chemin Kempt, de 1830 à 1832, permet d'ouvrir le territoire à une colonisation qui se concrétisera quelques décennies plus tard. Le premier habitant de La Matapédia, monsieur Pierre Brochu, s'implantera à Sayabec vers 1840. Pendant une vingtaine d'années, quelques personnes s'installent dans La Matapédia, mais ils sont peu nombreux et sans véritable organisation civile ou religieuse.

La construction du chemin Matapédic (1862-1867) et du chemin de fer Intercolonial (1868-1876) constituent deux innovations qui contribueront grandement à l'arrivée de colonisateurs. Désormais, deux routes importantes permettent l'accès au territoire matapédien. C'est en 1873 que la première paroisse matapédienne, Saint-Moïse, est officiellement formée. Au cours des trente années suivantes, on assiste à une véritable première vague de colonisation, ponctuée par la constitution de paroisses plus imposantes comme celles de Sayabec, Val-Brillant, Amqui, Causapscal et Lac-au-Saumon. C'est également à cette époque que sont construites les premières chapelles et églises qui sont aujourd'hui disparues : Saint-Moïse (1872), Saint-Damase (1877), Val-Brillant et Causapscal (1882), Amqui (1884) et Sayabec (1892).

### **Trois périodes distinctes**

Il est possible de circonscrire trois grandes périodes distinctes à la construction des églises matapédiennes. La première période s'échelonne de 1909 à 1920 et se caractérise notamment par la construction d'imposantes églises, alors que La Matapédia

connaît un essor industriel important lié à l'exploitation forestière. C'est ainsi que les églises de Causapsal (1909), Saint-Pierre-du-Lac (1914), Saint-Moïse (1915), Saint-Benoît-Labre (1917) et Saint-Damase (1917) rivalisent de beauté et contribuent à la richesse du patrimoine religieux de La Matapédia.

De 1920 à 1950, une seconde phase est marquée par la consolidation des anciennes églises et le développement de nouvelles paroisses. C'est ainsi que, par exemple, l'église de Sainte-Florence, la plus ancienne de la MRC construite en 1907-1908, sera agrandie en 1929. On lui ajoutera alors des transepts et une sacristie, de même qu'une tour-clocher. Des paroisses telles que Saint-Léon-le-Grand et Saint-Nom-de-Marie se dotent également d'églises plus spacieuses. Cette même période est marquée par la deuxième phase de colonisation de La Matapédia et un grand nombre d'églises sont alors construites : Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, Saint-Tharcisius, Saint-Vianney, Saint-Raphaël-d'Alberville et Saint-Alexandre-des-Lacs. Contrairement aux paroisses de la première vague de colonisation qui ont connu un essor rapide, ces nouvelles paroisses ne connaîtront pas une croissance rapide de la population qui aurait pu nécessiter la construction d'une vaste église de pierre.

Une troisième phase, celle de la modernisation des lieux de culte, touche principalement les églises construites à partir de 1950 jusqu'à aujourd'hui. Il s'agit dans ces cas-ci de nouvelles constructions ou encore de lieux construits à la suite d'incendies, telles que les églises de Lac-au-Saumon, Amqui, Saint-Cléophas et Sainte-Irène. En ce qui concerne la paroisse de Sainte-Marguerite, l'église a été démolie en 1999 et une chapelle a été aménagée à même l'ancienne école.

### **L'Inventaire des lieux de culte du Québec**

L'Inventaire des lieux de culte du Québec, réalisé en 2003-2004 par le Conseil du patrimoine religieux du Québec, a permis d'identifier 4 lieux de culte se démarquant particulièrement sur le territoire matapédien. Il s'agit de l'Oratoire Saint-Joseph de Lac-au-Saumon, de l'église Saint-Pierre-du-Lac de Val-Brillant, de l'église Saint-Jacques-le-Majeur de Causapsal et l'église de Saint-Damase. Ces lieux se démarquent notamment par leur originalité, leurs qualités architecturales et leur finition intérieure caractérisée entre autres par la présence de boiseries finement réalisées. Chacun de ces quatre lieux possède des caractéristiques particulières qui les démarquent des autres lieux de culte de la région du Bas-Saint-Laurent. Qu'il s'agisse des deux imposants clochers de l'église Saint-Pierre-du-Lac, de l'architecture éclectique et unique de l'église Saint-Jacques-le-Majeur, de l'harmonie et la qualité de la décoration intérieure de l'église Saint-Damase ou encore de l'unicité et la riche histoire associée à l'Oratoire Saint-Joseph de Lac-au-Saumon, ces quatre monuments occupent une place particulière au niveau du patrimoine religieux de la région du Bas-Saint-Laurent et constituent des monuments d'intérêt exceptionnel pour la MRC de La Matapédia.

Bien sûr, certaines critiques peuvent être émises en lien avec cet inventaire. Le critère de l'ancienneté du bâtiment a eu des effets considérables sur la cote patrimoniale finale de plusieurs églises de la région. Étant donné que la région du Bas-Saint-Laurent, et

encore davantage dans le cas de La Matapédia, est une région relativement jeune en terme d'occupation de son territoire, très peu de lieux de culte ont obtenu une bonne cote pour ce critère. De fait, l'ensemble des églises de La Matapédia ont reçu une note C pour ce critère, exception faite de l'Oratoire Saint-Joseph qui a reçu un B en raison du caractère historique du lieu.

Certaines églises matapédiennes présentent un intérêt certain, malgré une valeur patrimoniale considérée moyenne par l'inventaire. L'architecture extérieure de l'église de Saint-Moïse et l'intérieur de l'église de Sayabec constituent deux exemples éloquentes à cet effet. D'ailleurs, la valeur d'art et d'architecture extérieure de l'église de Saint-Moïse a été considérée comme exceptionnelle au niveau de l'inventaire.

En tout, près de 30% des églises bas-laurentiennes ont une valeur patrimoniale leur permettant d'avoir accès au programme de subvention à la restauration du Conseil du patrimoine religieux du Québec. Dans le cas de La Matapédia, quatre lieux sur vingt (20%) ont accès à ce fonds. C'est donc dire qu'une très grande majorité des fabriques matapédiennes ne peuvent avoir accès à ce programme de financement. Cette situation risque d'entraîner un désengagement des communautés envers la préservation de leur patrimoine religieux.

L'inventaire des lieux de culte s'est également peu intéressé aux autres éléments bâtis qui constituent les noyaux paroissiaux. Outre une indication sommaire des bâtiments constituant ces sites et des photos, ces bâtiments n'ont pas été inventoriés de façon plus approfondie. Pourtant, certains presbytères et autres éléments tels que la grange à dîme de Sainte-Florence ou encore le chemin de croix extérieur de Sayabec, présentent des caractéristiques uniques qui auraient mérité une évaluation plus poussée.

Enfin, il y a une confusion quant à la portée réelle de la cote de l'inventaire. Même si une église a reçu une cote moyenne ou faible, cela ne signifie pas qu'elles sont inintéressantes au plan architectural et patrimonial. La cote n'assure également aucune préservation gouvernementale, en ce sens qu'une église avec la cote A n'est pas protégée automatiquement en vertu de la *Loi sur les biens culturels*. Ces églises sont toutes aussi sujettes à disparition que celles qui ont une cote moins élevée. Il faut donc relativiser la cote de l'inventaire et faire en sorte que chaque MRC se donne ses propres critères pour assurer que les églises locales présentant un intérêt significatif et culturel soient préservées.

### **La Matapédia en réflexion**

Présentement, quelques communautés matapédiennes sont en plein questionnement quant à l'avenir de leur église. C'est le cas notamment de Saint-Léon-le-Grand, Saint-Vianney, Sainte-Irène, Saint-Cléophas et Lac-au-Saumon qui se penchent actuellement sur la conversion possible de leur église à des fins communautaires et culturelles. Différents projets sont actuellement proposés afin de donner une seconde vie à ces bâtiments : résidences pour personnes âgées, espaces locatifs, centres communautaires, centre d'archives, etc. Certaines communautés sont aux prises avec

des surplus de bâtiments, alors que les anciennes écoles maintenant fermées et d'autres bâtiments sont déjà sous-utilisés. Certaines communautés hésitent donc à se porter acquéreur d'un aussi vaste bâtiment.

Une avenue possible pour réduire les coûts de chauffage des églises matapédiennes réside dans le chauffage à la biomasse forestière. Certaines communautés, dont notamment Causapscal, Sayabec et Saint-Léon-le-Grand, envisagent de créer des réseaux de chaleur à la biomasse forestière qui inclurait l'église. Il est encore trop tôt pour identifier les économies réelles découlant de l'intégration de cette nouvelle forme d'énergie, mais il est clair que plusieurs communautés considèrent cette voie avec grand intérêt.

En fait, les réflexions amorcées dans La Matapédia en lien avec la conversion des lieux de culte doivent s'intégrer dans une perspective de développement à long terme. Il ne s'agit pas simplement de trouver une nouvelle vocation au lieu de culte, mais il est primordial que le projet identifié réponde à un besoin clairement identifié afin d'éviter un nouveau changement de vocation dans un avenir rapproché. Certains projets de réutilisation ont connu un succès en milieu urbain, mais ne cadreraient pas en milieu rural. Un projet qui ne répond pas à un besoin à long terme risque de se transformer en échec.

La rencontre d'aujourd'hui permet de se questionner sur l'avenir des églises de La Matapédia. Elles ne constituent toutefois pas l'unique défi associé à la conservation du patrimoine religieux. La conservation des presbytères, des cimetières, de même que l'avenir des bâtiments appartenant aux communautés religieuses tels que le couvent des Sœurs de Notre-Dame-Reine-du-Clergé de Lac-au-Saumon, méritent une attention particulière. Qu'advient-il de tout ce patrimoine dans 10, 25 ou 50 ans ? Si la question ne se pose pas encore dans certains cas, il est évident qu'une réflexion collective, comme celle d'aujourd'hui, permet d'avancer et de prendre conscience de l'importance de cet enjeu sociétal. Car au-delà des considérations religieuses, l'avenir du patrimoine religieux est d'abord un défi de collectivité.

---

**Stéphane PINEAULT** a participé à l'Inventaire des lieux de culte du Québec pour la région du Bas-Saint-Laurent en 2003-2004. Il détient une maîtrise en développement régional de l'Université du Québec à Rimouski qui traite de la situation actuelle et future de l'avenir du patrimoine religieux bâti. Depuis 2006, il siège au sein de la Table de concertation du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent.

## TRANSFORMATION ET ADAPTATION DE L'ÉGLISE DE LA DURANTAYE : DÉMARCHES DE RÉALISATION

**Jean-Paul Lacroix**, coordonnateur du comité de transformation et maire de La Durantaye  
*lacmjp@globetrotter.net*

**RÉSUMÉ** • *Ce projet visait initialement l'intégration harmonieuse d'une mission sociocommunautaire à l'intérieur de l'église Saint-Gabriel de La Durantaye, tout en conservant sa vocation culturelle. Confrontés à la désuétude de la salle communautaire et à la croissance des frais d'entretien de l'église, le conseil municipal et la fabrique se sont concertés pour trouver une solution qui permettrait de maintenir ces deux ressources, tout en considérant la capacité de payer des citoyens. La présentation trace les principales étapes de réalisation du projet, les difficultés rencontrées, les bons coups réalisés, mais elle insistera surtout sur la volonté, le courage et la détermination d'une petite communauté de 720 habitants qui veut avancer, s'adapter, se moderniser tout en sauvegardant des éléments de son patrimoine.*

**TEXTE DE LA CONFÉRENCE** • Notre projet initial visait l'intégration harmonieuse d'une mission sociocommunautaire à l'intérieur de notre église, tout en conservant à celle-ci sa mission première de lieu de culte. Ce projet a donc fait l'objet d'une démarche de réflexion et d'organisation qui datait de plusieurs années, mais qui s'est accentuée au début de 2007.

Déjà en 2005, notre communauté était aux prises avec une salle municipale qui posait des problèmes de vétusté et de non-respect de certaines normes et une église qui de son côté nécessitait des coûts de plus en plus élevés pour son maintien et certaines réparations majeures à venir. Il fallait donc concilier sérieusement la volonté de maintenir ces deux ressources, tout en considérant la capacité de payer des citoyens. L'Assemblée de fabrique et le Conseil municipal commencèrent alors à se questionner et à regarder quelles solutions avaient envisagé d'autres milieux aux prises avec des problèmes similaires.

A l'automne 2006, lors d'une assemblée de paroissiens dûment convoquée, notre président de l'Assemblée de fabrique fit part aux gens présents de la nécessité d'envisager de nouvelles avenues d'utilisation de notre église si nous voulions en garantir le fonctionnement à moyen et long terme. On parla alors d'expériences de changement opérées par certaines communautés. Les citoyens alors présents donnèrent le mandat à leur Conseil de fabrique de poursuivre la réflexion et de revenir ultérieurement présenter les résultats de ses travaux.



Le 1<sup>er</sup> février 2007, un document visant la transformation et l'adaptation des espaces de notre église, afin d'y permettre la tenue d'activités sociales, récréatives et culturelles, tout en y maintenant les facilités pour la pratique religieuse, fut déposé auprès du Conseil municipal et de l'Assemblée de fabrique. L'aval obtenu de ces deux instances, un comité visant la concrétisation du projet avancé dans le document dûment adopté, fut officiellement formé.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007, ce comité composé de représentants du Conseil municipal, de l'Assemblée de fabrique, de représentants d'organismes du milieu, d'un agent culturel de la MRC et d'un agent de développement en milieu rural du CLD, commença à se réunir régulièrement à tous les mois, pour planifier et diriger l'avancement du dossier de transformation et d'adaptation de notre église.

Durant l'année 2007, plusieurs visites d'églises et de chapelles transformées et adaptées ont été effectuées par des représentants de notre comité afin de rencontrer les responsables des dossiers de transformation, d'échanger avec eux sur toutes les modalités et démarches effectuées, voir les embûches à éviter, visiter les lieux et poser toutes les questions utiles. Des rapports écrits et commentés de chacune de ces visites furent déposés au comité central lors de la rencontre suivant une visite.

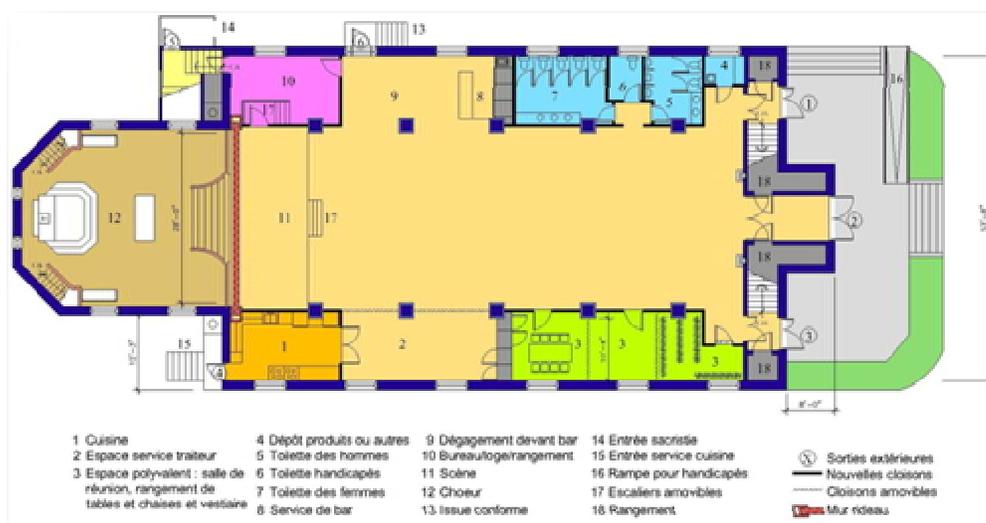
À la même époque, étant donné l'obligation faite à chaque fabrique, qu'avant tous travaux d'envergure, il y a nécessité d'obtenir un carnet de santé dûment complété, le carnet de santé fut élaboré et déposé au printemps 2007 par la firme d'architecte



retenue par notre Conseil de fabrique sous la recommandation de l'unité pastorale de notre secteur. Ce rapport fut donc analysé par les instances concernées, dont notre comité de travail. Les conclusions positives quant à la qualité de la structure de notre église, motivèrent notre comité à procéder à son tour à l'embauche d'une firme d'architectes susceptible de mettre en forme notre projet.

Des appels d'offres, sur invitation, furent lancés auprès de 4 firmes d'architectes. Trois se montrèrent intéressées par notre projet et déposèrent dans les délais souhaités leur offre de service. Pour fin de présentation de leur offre, des visites accompagnées de notre église furent effectuées par chacune des firmes. Notre comité, après analyse, a retenu les services d'une firme dont le mandat fut dûment expliqué. Pour les fins de financement de cette firme, notre comité fit des démarches auprès de notre municipalité et de notre député provincial. Une somme importante fut investie par notre municipalité et notre député accepta à même son enveloppe budgétaire discrétionnaire, de contribuer au paiement de la facture liée à la réalisation de cette phase essentielle.

Afin de mieux connaître et établir les besoins devant être répondus par le présent projet, une invitation fut lancée auprès des présidents (tes) des organismes du milieu qui utilisaient ou étaient susceptibles d'utiliser les espaces plus communautaires. Un document intitulé: Programme de transformation et d'adaptation fut rédigé, accepté par notre comité et dûment présenté à notre architecte après la signature de son contrat d'engagement.



Pendant que l'architecte avançait ses travaux, notre comité poursuivait son travail d'organisation et de recherches éventuelles de fonds indispensables à la concrétisation du projet. Des rencontres eurent donc lieu auprès des attachés politiques provincial et fédéral pour compléter notre inventaire d'éventuels programmes utiles au financement de notre projet. De l'information fut aussi transmise régulièrement à notre population.

Après diverses rencontres d'ajustement, notre architecte nous déposa un plan de transformation et d'adaptation de notre église qui fit consensus au sein du comité. Fier de ce plan, avec la collaboration de l'architecte, notre comité rencontra dans un premier temps nos deux députés (fédéral et provincial), lors d'une séance privée de présentation. En plus du plan des travaux anticipés, furent déposés: notre estimé de coûts, notre plan de financement et notre échancier de réalisation. Nos députés se montrèrent enthousiastes, nous firent des suggestions d'améliorations, nous proposèrent quelques modifications à l'échancier, faisant toutefois en sorte de prioriser, dans notre campagne de financement, la souscription du milieu et nous assurèrent de leur support et celui de leur personnel dans l'inscription et l'obtention de support financier via les programmes en vigueur ou à venir.

La prochaine étape fut d'inviter notre population à une rencontre de présentation et d'information. Près de 100 concitoyens s'y présentèrent, reçurent l'information, posèrent

des questions, firent des suggestions et finalement donnèrent leur assentiment à la poursuite et l'avancement du dossier. Sur place, d'aucuns offrirent même leur collaboration pour différents travaux où leur temps bénévole pouvait être requis.

Fier de cet appui, notre comité se lança dans l'articulation et la réalisation de sa campagne de financement, tout en se rendant disponible à des rencontres d'information auprès de citoyens et/ou groupes de citoyens désireux d'obtenir plus de précisions. À mesure que la campagne de financement se bâtissait, il est devenu clair pour notre comité qu'il fallait réajuster l'échéancier global déjà adopté et présenté. En effet, les délais de planification et de réponses éventuelles à certaines demandes de subventions nous firent réaliser qu'il valait mieux prendre plus de temps et être fin prêts au moment de lancer officiellement notre campagne au grand public.



Un plan de campagne fut donc rédigé, corrigé et dûment adopté. C'est à ce moment que notre comité décida d'adopter une formule de coprésidence d'honneur visant à traduire notre volonté de partenariat et s'associer des collaborateurs susceptibles de donner un élan significatif à notre campagne. La Caisse populaire des Seigneuries de Bellechasse, notre Conseil municipal et notre Assemblée de Fabrique

acceptèrent de jouer ce rôle et d'investir d'importantes sommes d'argent. Différentes catégories de donateurs furent identifiées et d'aucuns (partenaires principaux) furent rencontrés de façon prioritaire afin d'obtenir leur engagement financier.

En plus de demander à notre municipalité un apport financier significatif, nous sollicitons aussi sa collaboration pour défrayer les frais d'embauche, à temps partiel, pour la durée anticipée de la campagne, d'un directeur de campagne. Celui-ci étant vu comme une pièce charnière à la présente démarche, en complémentarité avec la coprésidence d'honneur et le comité central. C'est aussi à ce directeur, de concert avec le comité central, que revinrent des responsabilités, d'organisation, de coordination et de support de la campagne et plus particulièrement, du suivi du travail des solliciteurs.

Les organismes du milieu étant aussi des partenaires importants dans la présente démarche, ils furent à nouveau rencontrés afin de solliciter leur collaboration. Tout d'abord pour continuer de les associer comme partenaires dans la diffusion d'une information juste et objective à leurs membres, mais aussi pour planifier un calendrier d'activités susceptibles de permettre d'atteindre leur quote-part de financement dans la

présente campagne. Même la direction de notre école primaire fut rencontrée et invitée à se mobiliser dans le projet.

Enfin, pour les autres groupes cibles plus particulièrement visés par la campagne, soit les entreprises locales, sous-régionales et mêmes régionales de qui sont requis des services par notre milieu, des stratégies de contacts et de sollicitation furent établies. Quant à la population locale, en plus de penser aux résidents, on pensa aux familles dont plusieurs membres habitent maintenant à l'extérieur, aux parents et amis désireux de collaborer et/ou contribuer à un tel projet. On en profita même pour reparler de l'aspect bénévolat, dans le cadre des éventuels travaux, permettant ainsi de mettre à contribution les énergies du milieu. On planifia aussi diverses modalités pour faciliter les dons sur certaines périodes, en plus de concevoir des modalités de remerciements et une grande activité reconnaissance à la fin de la période de financement.

Le 4 mars 2008 eut lieu le lancement officiel de notre campagne de financement dont l'objectif était d'amasser 265,000\$ sur un requis de 800,000\$. Le reste des argents devant faire l'objet d'engagements provinciaux et fédéraux, via différents programmes d'aide au maintien et développement des infrastructures destinés aux communautés rurales. A cet effet, des demandes officielles furent, dès le début de 2007, acheminées aux instances provinciales et fédérales, via les programmes préalablement identifiés. Ces envois furent accompagnés de multiples contacts avec les bureaux des députés concernés et de démarches plus spécifiques avec le ministre responsable de notre région et les conseillers responsables des programmes visés.

Nous pouvons aujourd'hui constater l'ampleur de l'effort financier et de la mobilisation de notre population. La générosité de nos anciens et anciennes fut extraordinaire et l'appui des commerces locaux fut aussi remarquable. Les organismes du milieu ont participé très activement à notre levée de fonds, même les jeunes de notre école primaire avec l'aide de leurs parents, professeurs, personnel enseignant et autres collaborateurs, ont publié et vendu un livre de recettes dont les profits sont venus se joindre aux efforts de la communauté. Résultats de tous ces efforts: notre objectif de 265 000\$ fut atteint et dépassé dans un temps record, pour un total recueilli à ce jour de 283 500\$.



Quant à l'apport gouvernemental représentant les 2/3 des sommes recherchées, nous avons vécu les vacances d'été 2008, suivies de deux(2) élections avec toutes les conséquences de ralentissement dans les processus d'analyse et de décision, que ces

périodes entraînent. Ces élections ont fait en sorte de maintenir en place notre député fédéral et de remplacer notre député provincial par une députée libérale d'expérience qui fut à l'époque nommée ministre des Services gouvernementaux et aujourd'hui ministre déléguée aux services de santé et services sociaux, Mme Dominique Vien. Elle nous avait promis son aide durant la campagne électorale et tôt après son élection et sa nomination, elle nous rencontra pour faire le point, se réappropriier notre dossier et arrimer les contacts politiques pertinents.

Devant l'implication et les efforts d'une collectivité rurale, qui démontre encore une fois sa volonté de s'adapter, de se moderniser, tout en sauvegardant son patrimoine, par des solutions réalistes et viables, notre députée ministre vint le 5 avril 2009 rencontrer notre population. Mme Vien nous annonça officiellement, au nom de la vice-première ministre et alors, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, madame Nathalie Normandeau, l'octroi d'une aide financière gouvernementale de 538 416\$ pour la transformation et l'adaptation de l'église Saint-Gabriel. Cette aide était consentie en vertu du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM). À



ce moment là, pour mieux se conformer aux exigences gouvernementales liées à l'obtention d'octrois via notre municipalité et surtout dans un optique de garantir la pérennité de prise en charge, le Conseil de Fabrique et la Municipalité convinrent de transférer la prise en charge totale de l'église à la municipalité, la Fabrique devenant alors locataire pour une partie de l'édifice transformée.

Le financement acquis permet alors la réalisation des plans et devis définitifs, l'embauche d'un entrepreneur et le début des travaux. Les travaux commencés à l'automne 2009 devaient, selon notre échancier, être complétés pour les fêtes de notre centenaire prévues à l'été 2010. À ce moment là, grâce à des équipes de bénévoles dynamiques, nous avons pu réorganiser la célébration des offices religieux dans le gymnase de notre école, organiser des corvées pour la sortie et la vente de nos bancs d'église. Quant aux autres objets religieux dont nous ne pouvions disposer, ils furent alors entreposés dans notre presbytère en attendant la fin des travaux pour permettre de réévaluer leur installation.

Durant la période des travaux, en plus de participer activement aux diverses rencontres dites «réunions de chantier», nous avons poursuivi nos rencontres pour planifier l'après transformation. Nous avons donc spécialement travaillé à mettre sur pied une nouvelle entité juridique que nous avons nommée: Corporation communautaire ladurantoise.

Nous avons alors effectué les différentes démarches juridiques, précisé les objets, défini les statuts, la réglementation utile et fait les ajustements nécessaires pour nous conduire à une assemblée de fondation officielle. Nous avons alors convenu et réglé avec la municipalité, propriétaire de l'édifice transformé, des modalités de fonctionnement et de coopération. Partant de là, la Corporation devint le locataire et gestionnaire de la partie communautaire de l'édifice transformé. En bout de ligne, la municipalité, propriétaire de l'édifice transformé, voit à son entretien global et loue à la Fabrique et à la Corporation, pour un loyer mensuel dûment établi, l'ensemble de son édifice.

Voilà où nous en sommes dans cet important dossier qui se veut dynamique, structurant, porteur d'avenir et mobilisateur pour notre milieu. Derrière ce projet, c'est toute notre volonté de sauvegarder, moderniser, adapter et transformer positivement l'une des grandes richesses historiques que nous ont léguée nos ancêtres. Pour nous, avoir réussi cet autre défi c'est, en quelque sorte, montrer aux générations qui nous suivent notre clairvoyance, notre volonté et capacité de s'adapter et le chemin du développement durable.

---

**Jean-Paul LACROIX** est retraité du réseau de la santé et des services sociaux où il a occupé différentes fonctions qui lui ont, entre autres, permis de travailler à la rationalisation, la modernisation et la construction de Centres d'hébergement et de soins de longue durée. De retour près de son milieu d'origine, il continue de s'impliquer et s'est investi de manière très active dans le comité de transformation et d'adaptation de l'église Saint-Gabriel de La Durantaye. Il est actuellement maire de sa municipalité et poursuit son travail d'implication et de partenariat, visant à développer des ressources et services utiles et adaptés aux besoins des gens de son milieu.

## RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ÉGLISE DE VAL-DAVID EN ESPACE MULTIFONCTIONNEL

**Nicole Davidson**, agente de pastorale et mairesse de Val-David  
*nicolevaldavid@cgocable.ca*

**RÉSUMÉ** • Le 11 avril 2005, une entente intervenait entre la Fabrique de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Val-David et la municipalité du Village de Val-David. Cette entente permet depuis une utilisation élargie de l'église à des fins communautaires tout en amortissant les dépenses relatives à l'entretien et au chauffage du bâtiment patrimonial. Après une nécessaire période de rodage, on peut dire que le projet est une réussite de bon voisinage entre les différents utilisateurs. La présentation a pour but d'informer sur l'expérience positive de l'utilisation mixte d'une église paroissiale, sans oublier quelques mises en garde utiles pour ceux qui s'engageraient dans des projets semblables.

**TEXTE DE LA CONFÉRENCE** • Val-David est un village du diocèse de Mont-Laurier dans la MRC des Laurentides, situé à 100 km au nord de Montréal, à mi-chemin entre Saint-Sauveur et Tremblant. La population de 4 500 habitants double ou triple selon les saisons touristiques. Les axes de développement gravitent autour de la culture et de la nature.

Comme dans tous les villages du Québec, l'église, construite en 1917, occupe une place de choix au cœur même de notre noyau villageois. Autrefois très fréquentée, entretenue avec un soin jaloux par des paroissiens dévots que ne rebutaient pas le bénévolat et les corvées, ce joyau de notre patrimoine n'était plus utilisé, en 2005, que par une poignée de Val-Davidois et de touristes. Ce lieu de culte faisait à la fois l'envie du maire de l'époque, qui souhaitait l'utiliser comme salle communautaire, et la désolation des marguilliers, dépassés par les déficits budgétaires. Le réaménagement de cet espace a donc germé au café de la place, entre le maire de Val-David et le président de l'assemblée de Fabrique, tous les deux en fin de mandat respectif, tous les deux préoccupés par des motivations différentes, mais non moins compatibles.



J'étais à ce moment-là, et je le suis encore, agente de pastorale paroissiale et conseillère municipale. Je suis devenue mairesse en 2009. Après avoir vu un reportage

télévisé de monsieur Luc Noppen, j'ai pris contact avec lui parce que le maire et le président des marguilliers m'avaient demandé de faire des recherches pour savoir ce qui se faisait ailleurs.

Notre prêtre modérateur était favorable au projet, alors que notre prêtre collaborateur, qui avait déjà été notre curé, s'y opposait. Il était carrément contre cette idée et a tout fait pour intimider les propagandistes. Dans une mémorable soirée de discussions à laquelle il avait convoqué le maire, le président de Fabrique et l'agente de pastorale, il a fustigé le président de Fabrique en lui criant : « Vous, Monsieur, vous serez damné! ». C'est dans une homélie digne d'un règlement de compte qu'il a quitté notre paroisse puisque, malgré son hostilité, tout le monde gardait le cap.

C'est alors, plus que jamais, que mon rôle d'agente de pastorale a été crucial pour la suite des choses. Tous les partenaires dans cette aventure me donnaient le feu vert comme ambassadrice : le maire face à l'évêque, le curé face au maire, le président de Fabrique face aux paroissiens. Les paroissiens avaient confiance en moi, je croyais à ce projet, j'y voyais la possibilité d'humaniser l'Église, un retour aux communautés de base tissées serrées.

Notre réaménagement ne pouvait qu'être drastique dans une église de 200 places assises, jubé compris; le sous-sol ne comptant que pour la moitié de la superficie de l'église et occupé entièrement par le bazar « Boutique du clocher ». C'est monsieur Richard Gauthier, historien de l'architecture référé par monsieur Noppen, qui a su dédramatiser pour beaucoup les transformations envisagées, par un judicieux choix de diapos présentées aux marguilliers d'abord et aux paroissiens ensuite. L'apport de monsieur Paul de Leeuw, du département de l'aide aux Fabriques du diocèse de Saint-Jean (Longueuil), a aussi été d'une aide précieuse. Il m'a fait parvenir un protocole d'entente qui a servi de base pour rédiger le nôtre, teintée de nos couleurs locales. À ce propos, nous avons cru bon à l'époque de tracer une ligne virtuelle entre le profane et le sacré. D'une part, la nef, le jubé et le sous-sol devenaient des aires communes. D'autre part, le chœur, la sacristie et les bureaux de la Fabrique demeuraient des aires réservées à cette dernière et au culte.

Cette année, cette situation a obligé la Municipalité à refaire à ses frais la toiture de l'église au complet, puisque la Fabrique n'avait pas l'argent pour colmater les brèches qui transformaient les espaces Fabrique et communautaire en mare aux canards. La Municipalité a ainsi été placée dans la situation inconfortable de payer les réparations d'un bâtiment qui ne lui appartient même pas ! Une facture de 25 000\$ (soit 50% du coût de la réparation, tel que convenu à l'entente) a bien été envoyée à la Fabrique, mais nous savons très bien que ses coffres sont vides.

### **Les travaux d'aménagement**

Les travaux sont allés bon train sous la supervision d'un chargé de projet. Le minimum viable, incluant l'ajout de quelques commodités, a été fait pour moins de 100 000 \$. Fait

cocasse : la chute de la croix sur le clocher a coïncidé avec le jour « J » de la sortie des bancs. Il faisait un temps exécrable, la croix était pourrie... La partie financière assurée par la Fabrique s'est limitée à la réfection du plancher et à l'achat des chaises. Et durant tout ce temps, l'église est restée ouverte au culte. Le plancher a été refait au complet, le chœur a été agrandi, une cuisine et des salles de toilettes ont été ajoutées, si discrètement que plusieurs, encore aujourd'hui, ne les devinent que si on les leur indique. De sorte que tous ont apprivoisé les changements progressivement à travers les matériaux de construction et les nouvelles cloisons. C'était une idée de notre directeur des Travaux publics et je l'en remercie encore. D'ailleurs, la générosité des



ouvriers de ce service municipal et leur respect du lieu méritent des éloges. Un comité de gestion a été mis en place rapidement pour gérer le plus adéquatement possible les irritants et les multiples demandes qui fusaient de toutes parts. Après deux ans, ce comité n'avait plus sa raison d'être. Il faut dire que nous vivons depuis une situation favorable de bonne entente réciproque.

### **Utilisation Mixte**

Telle la croissance d'un enfant, nous avons connu diverses étapes de développement, d'autant plus qu'un an seulement après ce grand dérangement, il y a eu regroupement des paroisses de notre Secteur et que notre paroisse fut dissoute pour devenir une des communautés de la grande paroisse de Sainte-Agathe. Cela constituait beaucoup de deuils pour nos priants, en un court laps de temps. Le sentiment d'appartenance en prenait un coup ! J'y ai investi temps, énergie et prières. Il fallait que ça réussisse et que toutes les personnes concernées s'y sentent parties prenantes. Voici donc un aperçu sommaire du développement de notre bébé :

**La coordination des activités et le contrôle des clés** : par un calendrier géré par une des instances, soit la Municipalité.

**La révision du partage des coûts de chauffage et d'électricité** : De moitié-moitié, il est passé à deux tiers-un tiers. Il est vite devenu évident que les organismes communautaires utilisent le lieu beaucoup plus que le culte. De plus, la Municipalité assure de plus en plus l'entretien de l'édifice et a fait plusieurs aménagements au sous-sol pour améliorer le lieu de vente d'objets usagés dont tous les profits, à date, reviennent toujours à la Fabrique.

**La déresponsabilisation** : Quand quelque chose ne va pas : « c'est glacé, c'est enneigé, c'est brisé, le chauffage fait défaut, la porte est barrée »: appelle à la municipalité.

**L'appropriation communautaire** : Les organismes communautaires ont commencé à apprécier ce lieu fonctionnel. Les dîners communautaires, le camp de jour, les cours de danse, les cours de yoga et de mise en forme, les soirées d'information, les concerts, les pièces de théâtre, les conférences, les assemblées publiques municipales y ont fait entrer des citoyens peu habitués à fréquenter ce lieu. À ce propos nous n'avons eu que très peu de critiques négatives, tout le monde y trouve son compte.

**L'appropriation artistique** : Là où une certaine résistance ou surprise en a déstabilisé quelques-uns, c'est en septembre 2010 quand nos artistes ont demandé à y exposer leurs œuvres. Sur les murs, nous retrouvons donc maintenant des toiles, de la poésie et parfois l'espace est même égayé de sculptures. Une toile, en particulier, a soulevé la controverse. Elle représente un ange féminin, nu mais non suggestif. Une bonne âme l'a décrochée trois fois ! L'artiste a pris le temps de rencontrer les paroissiens et les citoyens intéressés après la messe du dimanche pour expliquer le sens de son oeuvre. Ce petit entretien fut grandement apprécié de tous.

**L'appropriation culte** : Les aménagements sont beaucoup plus polyvalents, que ce soit pour un mariage intime, des funérailles ou un baptême. La messe du dimanche et les deux sur semaine tiennent le coup. Par contre, même après tout ce temps, il faut encore rappeler à certains que c'est encore un lieu de culte. Ils sont convaincus que plus personne ne va à la messe et surtout pas dans une église réaménagée !

**La popularité** : La Municipalité a conçu un dépliant publicitaire. Très prisé, le lieu ne suffit pas toujours à la demande. La gestion du calendrier et l'échange d'informations pour les réservations sont primordiales, de part et d'autre. Le culte a toujours priorité. Certaines frustrations naissent par rapport à l'utilisation mixte de la cuisine. On doit réserver des espaces pour chaque groupe-utilisateur et fermer les armoires à clé. L'entretien du frigo et de la cuisinière laissent parfois à désirer. Comme on le sait, souvent, personne ne se sent concerné personnellement par ce qui est de responsabilité commune!

**Déménagement de l'ancien presbytère** : Voilà qu'une offre, difficile à refuser, se présente... L'ancien presbytère, depuis longtemps local commercial, est offert gratuitement à la Municipalité par un mécène, à la condition de le déménager... Le lieu le plus approprié est bien sûr à côté de l'église, sur le terrain de la Fabrique !

**Offre d'achat par la Municipalité à l'automne 2008** : Pour éviter d'installer l'ancien presbytère sur un terrain ne lui appartenant pas, la Municipalité fait les premiers pas vers l'acquisition de l'édifice.

**Refus de la Fabrique et compromis** : La Fabrique n'est pas prête à céder l'édifice. L'affaire se conclut par une servitude permettant la relocalisation de l'ancien presbytère près de l'église contre un échange de services : le nouveau bâtiment municipal abritera le comptoir de dépannage alimentaire.

**Les difficultés financières refont surface** : Des réparations majeures au toit qui coule et à la cheminée qui s'effrite ne peuvent plus attendre. Les quêtes et la dîme, qui restent à peu près stables, ne suffiront pas. Et malgré les revenus de 27 000 \$ générés par la *Boutique du clocher*, nous nous retrouvons malgré tout avec un déficit de près de 8 000 \$ pour l'année 2009.

**Nouvelle offre d'achat par la Municipalité au printemps 2009** : Cette fois, l'offre est prise en considération devant les difficultés financières qui semblent sans issue.

**Convocation des paroissiens le 2 avril 2009** : Une invitation distribuée à plus de 2 600 portes n'a attiré qu'une quarantaine de personnes, dont les marguilliers, le curé, l'agente de pastorale et les deux secrétaires. Et... si ce n'avait pas été une année d'élections municipales, cinq ou six futurs candidats ne se seraient jamais retrouvés là.



**Décision de vendre l'église est prise** : Les négociations commencent dès l'accord de l'évêque après la résolution de la Fabrique en ce sens. Mais comme je le mentionnais plus tôt, nous sommes en année d'élections municipales, les choses traînent en longueur; un peu par manque d'expérience dans le domaine, un peu par manque de rigueur dans le suivi. Tout le monde attend après tout le monde. Faut-il commencer par le protocole d'entente ? Reprend-on l'ancien en le modifiant ? Qui fait quoi ?

Finalement c'est la Municipalité qui mandate un notaire pour le rédiger. L'Évêché n'est pas habitué au langage municipal et juridique, ni au fait de certaines revendications. Il y a valse hésitation surtout quand la Municipalité exige un pourcentage des sommes demandées lors des mariages et des funérailles pour couvrir les services de conciergerie.

**Une surprise de taille à la dernière minute** : La visite d'un évaluateur révèle que le grenier est isolé avec du *Zonolite*, un produit hautement cancérigène ! Comme il ne peut être question de fermer les yeux... Qui va assumer les frais du nettoyage ?, Hé oui ! la Municipalité ! Et les frais de ré-isolation ? La Municipalité !

## **Conclusion**

Somme toute, nous sommes aujourd'hui face à une belle réussite humaine et culturelle qui a demandé énormément de vigilance et de diplomatie. Nous avons été les premiers dans le diocèse de Mont-Laurier à oser entreprendre une telle révolution des mœurs.

Aujourd'hui, plusieurs églises de notre diocèse sont à vendre. La Fabrique accumule maintenant de légers surplus n'ayant plus à se préoccuper de l'entretien de l'édifice. Pour 2010, les dépenses ayant été moins grandes grâce à la contribution municipale, la communauté Saint-Jean-Baptiste obtient un redressement de ses finances avec un résultat positif de près de 9 000 \$.

Un règlement d'emprunt de 100 000\$ a été adopté en mars dernier. Cette somme devra couvrir l'achat du bâtiment et les rénovations demandées par la Fabrique pour que ses bureaux et la sacristie soient mieux protégés du va-et-vient extérieur des utilisateurs profanes. La somme qui sera versée à la Fabrique lui permettra de rembourser la dette de 50 000 \$ qu'elle a toujours envers la Municipalité. C'est un échange de bon procédé!

Comme le disait si bien la présidente de nos Val-Heureux : « J'aime mieux que ce soit la Municipalité qui sauve l'église, que de la perdre parce qu'on n'ose pas faire confiance à cette option ».

---

*Nicole DAVIDSON est une enseignante retraitée. Elle est agente de pastorale paroissiale et coordonnatrice de la Formation à la Vie Chrétienne et des baptêmes pour cinq communautés regroupées. Elle est aussi mairesse de la municipalité de Val-David. Son implication sociale et communautaire y trouvent amplement à s'exprimer.*

## SYNTHÈSE DES ATELIERS DE RÉFLEXION

**MISE EN CONTEXTE** • Les ateliers de réflexion se sont déroulés sous la forme de tables-rondes auxquelles participaient les acteurs locaux, les intervenants-conférenciers et les agents de développement rural et culturel. Dans le but de faciliter les échanges, les participants ont été regroupés en fonction des enjeux et problématiques spécifiques aux différentes paroisses. Ainsi, les représentants des paroisses où l'église possède une valeur patrimoniale en vertu de l'*Inventaire des lieux de culte du Québec* étaient regroupés à la même table, d'autres étaient regroupés en fonction des caractéristiques architecturales de leur église, etc. Au total, 21 municipalités<sup>1</sup> ont été regroupées autour de 5 tables-rondes.

Les ateliers de réflexion se sont articulés autour des interrogations suivantes : Comment appréhendez-vous l'avenir de vos églises ? La conversion peut-elle constituer une solution ? Et comment développer une vision concertée de nos églises ? Les agents de développement rural et culturel, de même que des professionnels du CLD, de la SADC et de la MRC de La Matapédia, en ont assuré l'animation. Cette partie vise à présenter une courte synthèse de ces ateliers de réflexion.

### **Comment appréhendez-vous l'avenir de vos églises ?**

De façon générale, les acteurs locaux ayant participé aux ateliers de réflexion appréhendent l'avenir de leur église avec incertitude. La situation financière critique des fabriques, la baisse significative de la pratique religieuse, la hausse constante des coûts d'entretien et de rénovation des infrastructures, l'essoufflement des bénévoles ainsi que le manque de prêtres sont autant d'éléments qui alimentent ce sentiment. On envisage un échéancier très court, de 5 à 10 ans, avant que la situation actuelle n'atteigne le seuil critique où les fabriques ne seront plus en mesure d'assumer, à elles seules, la saine gestion des églises et des cimetières. Dans cette perspective, la fermeture ou la conversion de certaines églises de La Matapédia est un scénario que l'on doit collectivement envisager.

Si l'avenir de toutes les églises semble incertain, on entrevoit cependant plus facilement l'avenir de celles ayant une valeur patrimoniale en vertu de l'*Inventaire des lieux de culte du Québec*, en raison de cette reconnaissance et des importantes subventions gouvernementales qui y sont rattachées. De la sorte, les églises ne bénéficiant d'aucune reconnaissance patrimoniale semblent davantage menacées, et particulièrement les plus imposantes d'entre elles, puisqu'elles nécessitent beaucoup d'investissement. On prédit par ailleurs que les petites églises seront les premières à fermer leur porte – ou encore à changer de vocation – car elles présentent, semble-t-il, un plus grand potentiel de conversion. Quoi qu'il en soit, la fermeture des églises est un scénario que tous souhaiteraient éviter car elles constituent d'emblée un patrimoine collectif à sauvegarder, qu'elles jouissent ou non d'une reconnaissance institutionnelle.

---

<sup>1</sup> Répondant à l'invitation de la MRC de La Matapédia, trois municipalités du secteur des Plateaux de La Matapédia ont participé à cette journée de réflexion portant sur l'avenir des églises.

Les ateliers de réflexion ont permis de dégager des enjeux à la fois culturels et cultuels en lien avec la sauvegarde des églises ; on souhaite d'une part sauvegarder le bâtiment et, d'autre part, le lieu de culte. La problématique entourant la sauvegarde des églises déborde toutefois largement celle de la sauvegarde du culte et d'ailleurs, les discussions se sont articulées davantage autour de l'avenir des bâtiments-églises que de l'avenir de l'Église catholique romaine. Les participants aux ateliers de réflexion ont certes manifesté l'intérêt de maintenir le culte à l'intérieur des églises, mais ils ont surtout souligné l'importance de sauvegarder les églises pour leur valeur patrimoniale.

De façon générale, les églises sont considérées comme le cœur des villages et la fermeture de celles-ci ne peut qu'entraîner, selon plusieurs, la dissolution de la paroisse et éventuellement de la municipalité ; combien de fois a-t-on condamné un village sans clocher ? Il s'agit d'une perception, mais une telle perspective évoque toute l'importance de l'église et son clocher en tant qu'élément symbolique du paysage et repère culturel pour les collectivités rurales. En revanche, d'autres n'accordent pas autant d'importance à la nature symbolique du bâtiment-église et perçoivent difficilement comment la démolition d'une église pourrait entraîner la fermeture d'une municipalité. On a évoqué à titre d'exemple la municipalité de Sainte-Marguerite-Marie qui a vu son église être démolie, sans pour autant être condamnée. Bref, les identités locales sont encore étroitement liées à la notion de paroisse et la sauvegarde des bâtiments-églises est, en ce sens, un enjeu très important pour les collectivités.

### ***La conversion peut-elle constituer une solution ?***

Compte tenu de la situation, la conversion des églises apparaît a priori comme une solution. Les églises sont actuellement très peu utilisées, en moyenne 50 heures par année et il semble tout à fait approprié – voir essentiel – de leur trouver de nouvelles vocations. Le défi que les communautés doivent maintenant relever consiste à élaborer des projets de conversion répondant à des besoins collectifs réels et pouvant s'adapter aux caractéristiques architecturales des bâtiments. Cela dit, le potentiel de conversion semble plus limité en milieu rural puisque les municipalités disposent déjà d'infrastructures (écoles, caisses, salles paroissiales, etc.) inoccupés ou peu utilisés. De plus, il est peu probable que des investisseurs privés se lancent dans un projet de conversion d'église situé en milieu rural et dévitalisé.

De façon générale, on souhaite conserver la vocation communautaire des églises et maintenir le culte à l'intérieur de celles-ci. Certaines personnes ont proposé d'aménager des lieux de cultes à des endroits plus « appropriés », considérant le nombre limité de pratiquants, mais on craint alors manquer d'espace lors des services funéraires, mariages ou autres célébrations eucharistiques. Il serait par conséquent plus souhaitable de réaménager l'intérieur des églises de manière à permettre l'arrivée de nouveaux utilisateurs, tout en y maintenant des lieux de culte répondant aux besoins des paroissiens. Ainsi, la conversion des églises en espace multifonctionnel

(bibliothèque, salle communautaire, espace muséal, bureau municipal, etc.), incluant un lieu de culte, est l'option qui semble susciter le plus d'intérêt.

D'autre part, les participants ont souligné l'importance de préserver les caractéristiques architecturales des églises en raison de leur valeur patrimoniale. Pour ce qui est du mobilier, des œuvres d'art et des objets de culte, on souhaiterait en assurer la conservation et la mise en valeur, or cela dépendra évidemment de la nature des projets de conversion. Dans certains cas, la vente de biens mobiliers pourrait financer en partie le projet de conversion.

### ***Comment développer une vision concertée de l'avenir de nos églises ?***

La problématique entourant l'avenir des églises concerne l'ensemble de la population puisqu'il s'agit d'un patrimoine collectif à sauvegarder. Les citoyens/paroissiens, les conseils de fabrique et les élus municipaux ont été identifiés comme les acteurs de premier plan de cette démarche de concertation visant à sauvegarder nos églises. Les instances gouvernementales, de même que les organisations régionales comme le CLD et la MRC ont également été identifiées comme des acteurs importants, mais on veut éviter qu'elles s'imposent en termes d'orientations et de décisions. Ces organisations doivent plutôt jouer un rôle de soutien et d'accompagnement auprès des communautés. Le rôle des différents acteurs ciblés reste encore à préciser, mais tous semblent d'accord sur ce point : les citoyens/paroissiens doivent être au cœur de cette démarche de concertation.

Les partenariats entre les fabriques et les municipalités sont des options intéressantes et que l'on doit de toute évidence considérer, particulièrement pour les églises n'ayant aucune reconnaissance patrimoniale et dont la survie est d'autant plus menacée. C'est d'ailleurs ce type de partenariats que prône l'Archidiocèse de Rimouski, car il permettrait d'une part de maintenir des lieux de cultes dans les églises paroissiales et, d'autre part, de conserver leur vocation communautaire. Différents types d'alliances sont possibles, or l'acquisition des églises par les municipalités moyennant une somme symbolique semble être la véritable option. Sachant que les conseils de fabriques seraient toujours actifs et qu'ils conserveraient leurs avoirs monétaires advenant un tel partenariat, les participants aux ateliers de réflexion semblaient ouverts et prêts à collaborer. Chose certaine, les paroissiens/citoyens souhaitent être consultés advenant de tels partenariats et de toute façon, comme l'on évoqué l'ensemble des intervenants et conférenciers, c'est à l'avantage des fabriques et des municipalités d'informer la population et ce à toutes les étapes d'un projet de conversion.